



Vingt-troisième séance

Vendredi 17 juin 2011, 10 h 15

Présidence de M. Hernández Sánchez,
de M. Lima Godoy et de M. Nkili

RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA DISCUSSION RÉCURRENTÉ SUR LA PROTECTION SOCIALE: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Ce matin, nous devons tout d'abord examiner le rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 24.

Les membres du bureau de la commission, à savoir M. Feyder, le président, M. Barde, le vice-président employeur, M^{me} Kelly, la vice-présidente travailleuse, et M. Matiza, le rapporteur, sont déjà installés à la tribune.

J'ai le plaisir de donner la parole à M. Matiza afin qu'il nous présente le rapport de la commission.

Original anglais: M. MATIZA (gouvernement, Zimbabwe; rapporteur de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale)

Ce n'est pas sans un sentiment de fierté que je vous fais rapport aujourd'hui sur le travail de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale. La commission a adopté lundi son rapport avec ses conclusions et sa résolution. C'est sur la base du rapport du Bureau intitulé *La sécurité sociale pour une justice sociale et une mondialisation équitable* que nous avons travaillé.

Nous avons tenu 12 sessions de fond. Nous avons écouté cinq exposés thématiques du Bureau et nous avons entendu les points de vue de l'Organisation mondiale de la Santé, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds monétaire international, de l'Association internationale de la sécurité sociale, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de la Banque mondiale. Nous avons aussi entendu l'exposé de M^{me} Pillai, l'une des membres distingués du Groupe consultatif des Nations Unies pour un socle de protection sociale, ainsi que les paroles stimulantes de M^{me} Bachelet, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, qui est également présidente du Groupe consultatif pour un socle de protection sociale.

Il y a eu plus de 120 interventions de représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. Nous avons mis à profit le travail accompli l'année dernière lors de réunions régionales tripartites de l'OIT et de réunions tripartites d'experts, ainsi qu'un corpus substantiel de politiques élaborées au sein du système des Nations Unies, du G8, du G20, de l'Union africaine, de l'Union européenne et d'autres organismes régionaux. Je pense que nous

avons fait du sujet en question une analyse aussi complète et approfondie qu'il est possible au sein d'une commission. Nous avons réussi à proposer, pour les années à venir, un mandat ambitieux concernant l'activité de l'OIT dans le domaine de la sécurité sociale.

Nos discussions ont toutes été caractérisées par un esprit extraordinaire de coopération et de respect mutuel, par un style concret de discussion, ainsi que par une attitude de confiance et un sens partagé des responsabilités.

Le monde globalisé, pour pouvoir fonctionner sans conflits ni troubles sociaux, se doit de garantir à chacun une bonne protection sociale. Au sein de la commission, chacun a voulu apporter sa pierre à l'édifice.

Nous avons été non seulement constructifs mais aussi innovants. Ce rapport, avec ses conclusions, adresse au monde un message fort de l'OIT. Il dit en substance qu'une protection sociale qui soit juste pour tous et qui tienne tout compte des particularités nationales est un élément constitutif d'une société mondialisée.

Dans notre rapport, dans les conclusions, nous avons élaboré une stratégie bidimensionnelle. La dimension horizontale exige que les 5 milliards d'habitants de la planète qui ne bénéficient d'aucun système de protection sociale, sinon de systèmes de protection très insuffisants, doivent pouvoir bénéficier d'un socle de protection solide. La dimension verticale cherche simultanément à garantir de meilleurs niveaux de protection sociale à tous ceux que des mécanismes de protection plus généreux peuvent atteindre.

La dimension horizontale, c'est ce que nous appelons avec une certaine fierté le «socle de protection sociale». Assurer un socle de protection sociale pour tous, tel est le plus fort message politique que la communauté internationale porte depuis des décennies. Il souligne le leadership dynamique de l'OIT sur le terrain, et je pense que nous pouvons tous être fiers d'avoir participé à cet effort, à un moment aussi important de l'histoire de l'OIT et de notre société mondiale.

Nous nous sommes également assigné de nouvelles tâches. Les conclusions nous convoquent à de nouvelles réunions l'année prochaine pour élaborer une recommandation, le premier instrument international sur le socle de protection sociale.

Toutes nos discussions sont consignées dans un rapport. Il est peut-être un peu long, mais nous nous sommes dit que cette situation historique unique

justifiait un rapport relativement détaillé. Dans le futur, lorsqu'on écrira l'histoire de la politique sociale au XXI^e siècle, ce rapport portera témoignage des accomplissements de notre Organisation et je crois que nous pouvons en être fiers aujourd'hui.

C'est donc avec fierté que je vous recommande ce rapport et ses conclusions pour adoption.

M. BARDE (*employeur, Suisse; vice-président employeur de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale*)

C'est un grand plaisir pour moi de commenter, au nom des employeurs, ce rapport et le projet de conclusion.

C'est aussi un honneur, car il s'agit de ma dernière intervention en tant que délégué des employeurs suisses. En effet, afin de mettre en pratique les recommandations du Bureau international du Travail en matière de protection sociale, je prends ma retraite internationale après cette Conférence.

Le résultat de ces débats n'a été possible que grâce à un certain nombre de personnes que je voudrais mentionner dès mon introduction.

Je veux d'abord remercier le président de notre commission, l'ambassadeur Jean Feyder qui a dirigé de main de maître les débats, tant en séance plénière que dans le comité de rédaction. Son calme et sa patience ont été très utiles pour tous. Je voudrais également remercier tous les gouvernements qui ont été très actifs et toujours constructifs.

Je voudrais remercier bien évidemment ma consœur, M^{me} Helen Kelly, avec qui les discussions ont parfois été rudes mais toujours dans un esprit de confiance et de transparence. Il est très important, dans ce type de discussion, que les membres se respectent. Je la remercie, ainsi que ses collègues travailleurs.

Je voudrais remercier mon groupe qui m'a toujours soutenu malgré des séances peu décentes le soir et le week-end. C'est un exercice laborieux et fatigant qui respecte peu les normes sur les conditions de travail. Il est important pour un porte-parole de pouvoir compter sur son groupe. Je remercie encore tous ceux qui ont participé.

Je voudrais en particulier remercier les membres employeurs du comité de rédaction, notamment M. Phil O'Reilly. Mon travail a également été possible grâce au soutien important de l'Organisation internationale des employeurs, en particulier de M. Eric Oechslin et d'ACT/EMP, notamment de M. Rafael Gijón.

Je terminerai mes remerciements par le Bureau. Il est rare de voir le Bureau écouter et tenir compte des différents points de vue avec autant de fidélité. Cela n'a pu que faciliter le travail en commission. Cela a aussi été rendu possible par l'important travail préparatoire qui s'est tenu entre les réunions d'experts ou les consultations. Ce travail a porté ses fruits. Nous ne pouvons qu'encourager les autres départements à faire de même car cela éviterait certains problèmes. Quand les mandants et le Bureau vont dans le même sens, s'écoulent et se respectent, cela va beaucoup mieux. Je peux mentionner tous les fonctionnaires qui ont travaillé dans la commission. En citant M. Assane Diop et M. Michael Cichon qui ont fait un travail remarquable, c'est l'ensemble de leur équipe que je tiens à très sincèrement féliciter.

Après tous ces remerciements, je tiens à commenter quelques points du rapport et des conclusions.

D'abord, notre groupe a exprimé, au début du débat, deux préoccupations. La première concernait la nature de la discussion récurrente. La question récurrente, nous sommes tous sans l'ignorer, aurait dû permettre d'examiner ce que faisait le Bureau et d'analyser les besoins des mandants. Nous avons été critiques sur le rapport qui ne répondait pas à la question posée par la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Malheureusement, la discussion a été principalement une discussion générale et non une discussion récurrente. Cette tendance, après la discussion de l'année prochaine, doit être examinée par le Conseil d'administration afin de revenir à l'origine de la Déclaration.

Notre seconde préoccupation concernait un débat portant uniquement sur le socle de protection sociale. Elle a été, en partie, satisfaite. Etant donné l'attente de tous, y compris des employeurs, on ne pouvait sans doute pas faire différemment. Peut-être serait-il judicieux de mieux définir les divers éléments qui, tous, de manière générale, touchent à la protection sociale. Il faut définir ce que l'on entend par «socle de protection sociale», par «sécurité sociale» et par «assistance sociale», car ces définitions recouvrent des concepts différents qui engagent des approches et des financements différents.

Nous nous félicitons que les débats et les conclusions reconnaissent que les systèmes de sécurité sociale doivent être corrélés avec les politiques d'emploi. Comme nous l'avons dit, c'est par la croissance économique que l'extension de la protection sociale est possible. Il faut donc favoriser la croissance qui sera nourrie par le développement des entreprises créatrices d'emploi. La meilleure protection, c'est l'emploi. La protection sociale a joué un rôle utile dans la crise. Elle apporte aussi des aspects positifs mais il faut que les individus et les entreprises aient confiance dans les mécanismes en place. Dans de nombreux pays, une méfiance est en effet en train de s'installer. La mise en place de pactes ou de partenariats sociaux pourrait aider à créer cette confiance. La cohésion sociale est un pilier de tout développement économique et social.

Les dépenses sociales ont atteint dans de nombreux pays une sorte de plafond, car elles remettent en cause les investissements et les autres dépenses de l'Etat tout en faisant porter les charges sur les individus et sur les entreprises. Même en considérant la protection sociale comme un investissement, les Etats doivent arriver à un équilibre respectant une gestion saine et rigoureuse des dépenses et des principes de bonne gouvernance.

La crise financière a montré que certains pays avaient vécu au-delà de leurs possibilités financières, les condamnant maintenant à des régimes d'austérité. Il est donc important que les gouvernements entament des consultations avec les partenaires sociaux sur la voie à suivre en termes de dépenses sociales. Dans les pays en développement, le BIT pourrait encourager ce dialogue tripartite sur les choix économiques et sociaux.

Dans le rapport, vous trouverez, dans mes interventions, des références constantes au schéma privé. Même si le texte reconnaît à demi-mots les différents mécanismes de financement, il est regrettable à nos yeux que le texte ne soit pas allé plus loin. Comme je l'ai souligné, les fonds de pension ont joué un rôle important de soutien à l'économie, comme c'est le cas par exemple au Chili. Il est vrai qu'ils ont été touchés par la crise. Tout comme les

autres systèmes, y compris le système de répartition mais ils sont revenus au niveau d'avant la crise. Les schémas privés se sont aussi largement développés pour compléter les systèmes de base, notamment par l'établissement de mutuelles ou de troisième pilier. C'est un constat dans tous les pays, y compris à dominante publique. C'est pour ces raisons que les employeurs pensent qu'il est essentiel de responsabiliser tous les acteurs. Le BIT peut jouer un rôle important de sensibilisation. De même, les partenaires sociaux dans un pays donné peuvent avoir un rôle pédagogique sur ce qui est, ou non, faisable. Il est donc dommage que les conclusions ne reconnaissent pas ce point.

Il existe, dans les pays qui disposent d'une structure à piliers multiples dans leur système de pension, un consensus sur le fait qu'un de ces piliers doit être celui de la capitalisation individuelle. Les deux autres piliers doivent, d'une part, aider ces personnes qui n'ont pas pu cotiser de manière régulière à leur fonds de pension (pilier solidaire) et, d'autre part, encourager l'épargne supplémentaire afin d'améliorer les taux de remplacement. Les sources de revenus complémentaires à la retraite sont l'une des clés pour que le taux de remplacement soit suffisant.

Il est important aussi que les conclusions reconnaissent certains paramètres comme le vieillissement de la population dans de nombreux pays. Comme le disent les conclusions, des réformes sont nécessaires. Elles doivent avoir lieu sans arrière-pensée politique et si possible dans un consensus où le dialogue social a toute sa place. En parallèle, l'âge de la retraite n'est plus une variable politique mais une variable dépendant de critères transparents.

L'économie informelle croît dans de nombreux pays touchant négativement la concurrence entre les entreprises et limitant la capacité fiscale des États. Le socle de protection sociale ne devrait pas encourager les individus qui ne paient pas d'impôt à rester dans l'économie informelle en leur fournissant des prestations identiques. Au contraire, tout système devrait encourager la formalisation de l'économie et faire une distinction entre les plus pauvres dans l'économie informelle – lesquels doivent être aidés, et ceux qui pourraient contribuer financièrement et être ainsi encouragés à s'engager dans l'économie formelle. Une économie en croissance non seulement attirera les individus vers l'économie formelle en leur fournissant la sécurisation d'un emploi, mais permettra aussi la fourniture d'un système social viable, possible et durable. Nous nous félicitons que les conclusions aillent en ce sens. Cela ne se fera pas en une nuit mais il était important que la formalisation soit reconnue comme un objectif pour tous.

Notre groupe regrette que la convention n° 102 soit à ce point présente dans les conclusions. En effet, les employeurs considèrent qu'il s'agit d'une convention difficilement ratifiable par nombre de pays. Elle a d'ailleurs été peu ratifiée, il n'y a que 47 ratifications à ce jour, principalement par des pays européens. Elle a été adoptée pendant les Trente glorieuses, à un moment où les questions financières posaient moins de problèmes qu'aujourd'hui. Elle est quasiment inapplicable dans son ensemble, même si elle est, heureusement, flexible. Néanmoins, il s'agit clairement d'un modèle européen, qui crée aussi de la rigidité dans son application, et elle est de plus ambiguë sur le rôle du privé, lequel devient pourtant de plus en plus

important. Les employeurs bien sûr ne s'opposent pas à sa promotion, mais nous pensons que le Bureau peut utiliser d'autres références dans ses activités. Ainsi, nous ne souhaitons pas que la nouvelle recommandation y soit attachée ou qu'elle soit une convention n° 102 allégée. En ce qui concerne les autres conventions, nous avons noté aussi le peu de ratifications, surtout concernant la convention n° 183, ce qui, vu sa rigidité extrême, n'est pas une surprise. Je rappelle que les employeurs ne soutiennent pas cette convention.

Tous les membres de la commission ont soutenu le développement de socles de protection sociale. C'est devenu une priorité pour tous. Nous espérons que les gouvernements respectent ces conclusions dans la mise en œuvre du socle, eu égard notamment à l'implication des partenaires sociaux. Le Bureau doit encourager les gouvernements à le faire. Nous sommes par contre plus réticents quant à l'implication de la société civile, concept relativement confus aux contours mal définis. Les notions de progressivité et de faisabilité sont aussi reconnues, de même qu'une prudence financière fondée sur les ressources domestiques. En effet, l'économie formelle ne peut pas contribuer à couvrir les prestations de ceux de l'économie informelle. Les conclusions donnent le cadre d'action pour le BIT et les mandants, mais aussi le cadre de la discussion de l'année prochaine.

Les conclusions demandent en effet au Conseil d'administration de mettre à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail de 2012 une discussion en vue de l'adoption d'une recommandation. Nous avons bien évidemment soutenu cet appel. Nous aborderons la discussion de l'année prochaine dans le même esprit que celle de cette année. La discussion a montré que nous avions tous, non seulement les mêmes objectifs, mais aussi la même vision pour y arriver. Cela ne veut pas dire que la discussion sera facile, mais qu'elle sera facilitée. Entre temps le groupe Bachelet aura rendu ses conclusions, ainsi que les réunions du G20. Nous sommes confiants qu'ils tiendront compte des conclusions soutenues par les gouvernements et les partenaires sociaux de 183 pays dans le monde.

Original anglais: M^{me} KELLY (travailleuse, Nouvelle-Zélande; vice-présidente travailleuse de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale)

C'est un grand honneur pour moi de m'exprimer au nom du groupe des travailleurs sur les travaux menés par notre commission pendant ces deux dernières semaines. Nous pouvons témoigner d'un solide consensus sur l'avenir de la protection sociale qui s'est dégagé grâce à un véritable esprit de tripartisme.

Le nom officiel de notre commission était: «Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale». Il est probable que seules quelques personnes bien informées du BIT savent ce qu'est une discussion récurrente. Je vais expliquer de quoi il s'agit pour les membres de mon groupe qui ne sont pas ici. Nous avons pour tâche de débattre des problèmes que pose la mise en place d'une protection sociale pour tous; de rechercher des solutions; d'examiner la manière dont les politiques de protection sociale peuvent contribuer à créer des emplois et inversement, et de réfléchir à ce que peuvent faire les États Membres et le Bureau pour progresser sur cette question.

Depuis l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme en 1948, la sécurité sociale est un droit humain reconnu. Mais, plus de soixante ans plus tard, 5 milliards de personnes dans le monde ne bénéficient pas d'une sécurité sociale adéquate, 5 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année à cause de la pauvreté, et 150 000 mères meurent chaque année en Afrique, parce qu'elles ne peuvent pas bénéficier d'une protection de la maternité et accéder aux soins de santé essentiels.

Le monde est trop riche pour accepter tranquillement ce type de chiffre. Le groupe des travailleurs, mais aussi, j'en suis sûre, la commission dans son ensemble, ont véritablement senti que l'heure était venue de transformer en une réalité universelle les aspirations universelles contenues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de Philadelphie.

Les exemples positifs d'extension de la sécurité sociale, très encourageants, qu'ont présentés beaucoup de pays en développement pendant nos discussions sont la preuve indéniable que nous pouvons faire beaucoup en peu de temps. Il est possible de changer véritablement la vie de millions de personnes, même de celles qui n'ont pas beaucoup de ressources.

Imaginez ce que cela veut dire pour les parents d'avoir la certitude que leurs enfants n'auront pas faim et qu'ils pourront aller à l'école. Imaginez ce que cela veut dire d'avoir au moins une retraite de base garantie, lorsque vous atteignez l'âge de la retraite; de pouvoir bénéficier de soins médicaux, lorsque vous êtes malade. Imaginez ce que cela représente, si vous êtes au chômage, de savoir que vous n'aurez pas faim et que vous ne sombrerez pas dans le désespoir.

En tant que commission, nous avons réaffirmé, dans nos débats, le rôle fondamental que peut et doit jouer la protection sociale pour sortir les gens de la pauvreté et pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes convaincus qu'un socle de protection sociale pour tous n'est plus un rêve lointain, mais qu'on peut le mettre en place. La protection sociale est un instrument efficace pour protéger les plus faibles dans nos sociétés, réduire les inégalités, assurer un développement durable, construire des sociétés inclusives et enfin, assurer la liberté, la dignité et l'égalité des chances pour tous.

Aucune société ne peut se développer et prospérer sans solidarité et sans équité. Au lieu que ce soit «le gagnant qui rafle tout», «c'est nous tous, ensemble, qui allons gagner»; tel devrait être notre principe directeur.

S'il est vrai que la solidarité est indispensable dans les pays, elle l'est également, de plus en plus, entre toutes les nations du monde. Nul n'a le droit de fermer les yeux face à la pauvreté, simplement parce elle ne touche pas son propre pays. Lorsqu'un pays est trop pauvre pour assurer au moins un socle de protection sociale, le soutien de la communauté internationale est indispensable, dans un premier temps, pour l'aider à se doter d'un socle de protection sociale durable.

L'OIT est l'organisation qui conduit le débat mondial sur l'extension de la sécurité sociale. Aucune autre institution, dans le monde, n'a le mandat et la capacité d'élaborer des normes internationales du travail et de fournir des orientations aux gouvernements; d'instaurer une approche de la sécurité

sociale fondée sur des droits; et d'établir un climat de confiance mutuelle entre les nations afin que les efforts visant à améliorer le bien-être des gens ne soient pas fragilisés par le dumping social.

Nous avons décidé, à l'unanimité, de demander la tenue d'une simple discussion sur une recommandation relative au socle social en 2012. Nous espérons que cette recommandation permettra de fonder sur une base solide les principes de la sécurité sociale, les garanties du socle de protection sociale, l'application de ce socle et le suivi des progrès, et d'établir un calendrier pour réaliser progressivement une couverture complète.

Nous attendons aussi des orientations sur le financement, la conception et les méthodes qui nous permettront d'atteindre ces objectifs. Ces derniers varieront selon les pays et dépendront de la situation nationale. Il n'est pas nécessaire d'être trop rigide quant aux modalités. Les milliards de pauvres ne se soucient pas de la manière dont cela se fera; ce qui compte pour eux, c'est d'obtenir le droit à la sécurité sociale, la sécurité d'un revenu minimal et l'accès aux soins de santé essentiels.

Notre commission compte sur le socle de protection sociale pour nous amener à élaborer des dispositions sur des systèmes de sécurité sociale complets, comme cela est indiqué dans les conventions actualisées de l'OIT sur la sécurité sociale. Nous sommes d'accord sur ce nouveau concept, l'importance égale des dimensions horizontale et verticale de la protection sociale.

L'extension horizontale doit offrir au moins une protection minimale à tous, dès que possible, et assurer la sécurité d'un revenu minimum et l'accès aux soins de santé essentiels. L'extension verticale protégera les individus de la pauvreté et garantira un revenu de substitution en cas de chômage ou de maladie, pendant la vieillesse et pour d'autres risques définis dans la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

La sécurité sociale complète est indispensable pour construire et préserver des sociétés inclusives; des sociétés où les travailleurs ne sombrent pas dans la pauvreté, eux et leur famille, lorsqu'ils perdent leur emploi, tombent malades ou arrivent à l'âge de la retraite. La protection sociale, c'est la solidarité et une sécurité qui permet aux travailleurs de devenir indépendants et d'être des citoyens confiants dans l'avenir. Elle est indispensable dans une société démocratique qui fonctionne bien.

Notre commission a reconnu que la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, est la convention de l'OIT qui établit la norme minimale pour des systèmes de sécurité sociale complets. Il est très encourageant de constater qu'un certain nombre d'Etats Membres ont ratifiée cette convention historique, ces dernières années, et nous appelons les gouvernements à envisager sa ratification et sa mise en œuvre. Nous demandons aussi aux gouvernements de ne pas examiner les raisons qu'ils auraient de ne pas la ratifier, mais de se pencher sur des solutions pour surmonter les obstacles à la ratification.

L'étude d'ensemble sur la sécurité sociale qui a été présentée à cette session de la Conférence souligne la nécessité d'une formulation non sexiste dans cette convention; elle a aussi exposé un certain nombre de propositions pragmatiques à cet égard. Nous tenons beaucoup à ce que ces problèmes soient examinés, et je suis certaine que, dans un es-

prit de tripartisme, nous trouverons rapidement une solution.

Il ne fait aucun doute que l'extension de la sécurité sociale rencontrera de nombreux obstacles: le passage de l'emploi informel à l'emploi formel, l'augmentation de la précarité, notamment dans de nombreux pays industrialisés, la nécessité d'élargir l'assiette fiscale et d'assurer une imposition progressive pour financer la sécurité sociale pour tous; les taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes, dans beaucoup de sociétés et l'évolution démographique. Autant de problèmes qui nécessitent des mesures décisives. Mais les travaux du Bureau et nos discussions ont montré que ces obstacles ne sont pas insurmontables, qu'ils sont même gérables et que nous devons établir des priorités dans l'élaboration des politiques.

Je viens d'écouter ce que M. Barde vous a dit au nom des employeurs, et il est clair que, en tant que groupe des travailleurs, nous rejetons les mesures d'austérité et de privatisation qui sont prises actuellement dans les pays face à la crise mondiale. Comme on l'a vu, ces méthodes ont échoué. Elles ont échoué dans le passé, elles contribuent à l'inégalité et sont socialement inacceptables. Elles ne sont pas la seule riposte possible, et les conclusions de notre rapport préconisent d'autres approches. La protection sociale, en tant qu'approche fondée sur des droits, où l'égalité est un indicateur aussi important que d'autres, est clairement mise en évidence dans notre rapport, qui démontre par ailleurs que la protection sociale contribue à la force d'une économie.

La définition des priorités politiques dépend largement de l'équilibre des forces dans la société. Il est donc extrêmement important de faire en sorte que les travailleurs ordinaires puissent s'organiser et représenter collectivement leurs intérêts. Le plein respect et la promotion des droits de liberté syndicale et de négociation collective sont indispensables si nous voulons progresser.

La meilleure façon de parvenir au progrès social est d'avoir des organisations de travailleurs fortes, qui sont des partenaires respectés des gouvernements et des employeurs. C'était vrai dans le passé, cela le reste aujourd'hui et cela le sera demain.

Mahatma Gandhi a résumé les difficultés auxquelles nous sommes confrontés par cette phrase: «Il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme, mais pas assez pour assouvir son avidité.»

Il ressort des discussions de notre commission que si nous ne partageons pas les fruits de la réussite économique et de la croissance de la productivité, nous ne pourrions pas progresser. En fait, le partage de la richesse est indispensable pour une croissance soutenue de la productivité. C'est l'interaction entre les politiques sociales, budgétaires, financières et de l'emploi, qui permet d'assurer une croissance durable. La sécurité sociale doit faire partie d'un vaste ensemble de mesures. C'est la voie que préconisent l'Agenda du travail décent et la Déclaration sur la justice sociale pour aller de l'avant.

La Déclaration sur la justice sociale appelle les Etats Membres, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs ainsi que le Bureau à œuvrer ensemble à la promotion des valeurs de l'Organisation. Notre travail était un véritable exemple de collaboration. Je remercie les gouvernements et nos collègues employeurs, y compris leur vice-président, M. Barde, pour leurs efforts. Je

tiens aussi à remercier notre Président, grâce auquel les travaux de la commission ont bien avancé, dans un environnement très amical. Mes remerciements vont également au Bureau, M. Diop, M. Cichon et leur formidable équipe. Tous ont fait preuve d'un enthousiasme et d'un professionnalisme remarquables au service de notre commission et de la cause de la justice sociale.

J'aimerais aussi remercier mes collègues, y compris ceux qui ont assumé la tâche difficile dévolue au comité de rédaction. Notre commission a fait preuve d'un engagement sans faille durant tout le processus, tous les membres du groupe ont fait un travail exemplaire et je tiens à les en remercier très sincèrement.

A cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, nous avons envoyé un message très fort: l'extension horizontale et verticale de la sécurité sociale est un pilier essentiel du développement durable. Elle est nécessaire, elle est possible et nous pouvons la réaliser. Le consensus que nous venons d'atteindre à Genève est une invitation lancée à tous les groupes et à toutes les sociétés, en particulier au système multilatéral pour qu'ils unissent leurs forces afin de construire des systèmes de sécurité sociale complets et de mettre un terme à la pauvreté.

M. FEYDER (*gouvernement, Luxembourg; président de la Commission pour la discussion sur la protection sociale*)

M. Matiza a déjà rendu compte en détail du travail que nous avons accompli au sein de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale, et nous venons d'entendre également les deux vice-présidents de la commission se prononcer sur ce même travail.

Il ne me reste qu'à mettre en évidence quelques-unes des questions, selon moi, les plus importantes.

Un jour, le Secrétaire général a qualifié la Conférence internationale du Travail de «Parlement mondial du Travail». Je trouve que cela reflète très bien l'importance de la Conférence. Au nom de tous les membres de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale, c'est avec fierté que nous vous annonçons que le Parlement mondial du Travail a adressé au monde un message vigoureux sur la protection sociale.

Nous avons approuvé une stratégie bidimensionnelle sur l'extension de la sécurité sociale, une stratégie moderne qui s'applique à tous: à ceux qui n'ont aucune protection sociale, à ceux qui en ont une, mais insuffisante, et à ceux dont le niveau de sécurité sociale doit être préservé à l'avenir.

La résolution concernant la discussion récurrente sur la protection sociale avalise cette stratégie bidimensionnelle, moderne et globale. La direction horizontale de la stratégie tend à l'établissement de socles nationaux de protection sociale comportant des garanties élémentaires en vertu desquelles, tout au long de la vie, toutes les personnes qui en auront besoin auront effectivement accès à des soins de santé et à un niveau minimal de sécurité du revenu et pourront mener une existence digne. Les politiques relatives au socle de protection sociale visent à faciliter concrètement l'accès aux biens et aux services essentiels et à promouvoir des activités économiques productives. Elles devraient être mises en œuvre en étroite coordination avec d'autres politiques visant à améliorer l'employabilité, à réduire l'informalité et la précarité, à créer des emplois décents et à encourager l'esprit d'entreprise.

La dimension verticale de la stratégie bidimensionnelle, quant à elle, tend à assurer au plus grand nombre de personnes possibles, dans les meilleurs délais, des niveaux plus élevés de sécurité du revenu et un meilleur accès des soins de santé, en tenant compte des normes existantes de l'OIT concernant la sécurité sociale.

Notre message central est clair. La commission est convenue de la nécessité d'élaborer une recommandation qui viendrait compléter ces normes internationales de l'OIT, une recommandation qui aiderait les pays en leur fournissant des orientations souples mais faisant sens, à établir des socles de protection sociale dans le cadre de systèmes complets de sécurité sociale adaptés à la situation et au niveau de développement de chaque pays. La commission a demandé au Conseil d'administration d'inscrire d'ores et déjà l'élaboration de cette recommandation à l'ordre du jour de la session de 2012 de la Conférence internationale du Travail. Si elle est adoptée, la recommandation fournira des règles directrices concernant l'instauration de socles de protection sociale qui permettent de réduire la pauvreté, de réduire l'inégalité et de promouvoir le développement durable sur les plans économique et social.

Le fait de bénéficier d'un bon niveau de sécurité sociale, et donc de vivre sans avoir peur de manquer de l'essentiel, est un droit humain, et cette commission a rappelé une nouvelle fois aux décideurs des pays et aux sociétés du monde que ce droit doit devenir réalité. Un autre message clé que nous voulons transmettre au monde, c'est que, une fois rentrés chez nous, nous pouvons dire à nos gouvernements et à nos partenaires sociaux que la protection des populations est réalisable et financièrement possible. Dans certains de nos Etats Membres, cela sera peut-être un travail de longue haleine, mais avec une planification et des prises de décision consciencieuses et humaines, il est déjà partout possible d'engager un processus qui tende au moins vers un niveau minimum de sécurité sociale pour tous. Il n'y a aucune excuse pour ne pas s'y mettre dès maintenant. Comme Son Excellence M^{me} Bachelet nous l'a dit lundi dernier: «Ce n'est pas seulement la chose à faire, c'est aussi la chose la plus intelligente à faire.» Les six organisations internationales que nous avons entendues au cours de nos travaux ont souscrit avec force et sans réserve à ce message.

Là où la sécurité sociale est déjà une réalité, il faut en renforcer les fondations et l'ancrage de façon à ce qu'elle puisse relever les défis qui l'attendent à mesure que la restructuration de l'économie mondiale se poursuit et que de nouveaux risques apparaissent, et que les mesures d'assainissement budgétaire prises à la suite de la crise font durement sentir leurs effets. Nous avons aussi démontré que la sécurité sociale est un moyen d'investir dans les individus, car elle permet de sortir de la misère du travail, de subsistance dans l'économie informelle pour devenir des membres productifs de l'économie formelle et d'une société décente.

Je pense que la commission peut être fière de ce qu'elle a accompli. Son travail incarne les grandes valeurs de l'OIT et prouve que, face à des enjeux importants, le tripartisme fonctionne et peut améliorer les conditions de vie des individus. Je remercie le Secrétaire général pour le travail de préparation et pour les orientations qu'il a données à la commission au moment le plus opportun. Je remercie les

deux vice-présidents pour la confiance, la détermination et le talent de persuasion dont ils ont su faire preuve. Je vous remercie tous pour votre esprit constructif, pour le respect mutuel dont vous avez fait preuve et pour votre engagement. Je remercie de même tous les membres de la commission pour leur attachement à la cause commune et leur volonté constructive de trouver des solutions. Je saisis également cette occasion pour remercier le secrétariat de la commission, en particulier le représentant du Secrétaire général, M. Assane Diop, ainsi que M. Michael Cichon pour le travail de préparation, de coopération efficace et admirable qu'ils ont toujours accompli. Je remercie de même les experts et les rédacteurs du rapport, nos deux formidables coordinatrices, l'équipe de procès-verbalistes, aussi discrète qu'efficace, nos patients traducteurs qui ont travaillé la nuit, les commis sans lesquels nous n'aurions pas pu travailler ainsi, toutes les personnes qui ont mis en forme nos travaux et les interprètes qui nous ont permis de nous comprendre.

L'année prochaine nous nous réunirons de nouveau et nous élaborerons une recommandation sur les socles de protection sociale, une recommandation qui devrait contribuer à stimuler la volonté politique des Etats Membres à devenir riches, de cette richesse qu'évoquait la Présidente du Brésil, M^{me} Dilma Rousseff, lorsqu'elle a déclaré: «Un pays riche est un pays sans pauvreté.»

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

La discussion sur le rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale est maintenant ouverte.

Original anglais: M. BIMPONG (employeur, Ghana)

C'est avec satisfaction que nous voyons la question de la protection sociale figurer en très bonne place dans l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, et nous sommes certains que, dans les années à venir, une attention beaucoup plus grande sera portée à cette question.

Nous avons été sensibilisés au fait qu'environ 20 pour cent de la population mondiale seulement bénéficie d'une protection sociale. L'inscription de ce thème à l'ordre du jour des travaux de l'OIT devrait déboucher sur une plate-forme d'échange d'idées et de données d'expérience visant à l'extension de la couverture sociale dans le monde. Nous sommes également confiants que des critères appropriés correspondant aux meilleures pratiques se dégageront au fil du temps et que, peu à peu, les effets des programmes de sécurité sociale se feront sentir pour la majorité des habitants de la planète.

En moins de dix ans, le Ghana a mis en place un régime national d'assurance-maladie qui couvre plus de 60 pour cent de sa population actuelle de 24 millions d'habitants. La santé étant un élément clé de la protection sociale, le Ghana a pris un certain nombre de mesures très audacieuses. La protection du revenu des individus, en revanche, semble poser un sérieux problème. Les salariés du secteur formel sont généralement couverts par les régimes contributifs nationaux, mais ils ne représentent qu'environ 10 pour cent de la population. L'enjeu essentiel est donc de parvenir à intégrer les travailleurs de l'économie informelle dans la couverture de protection sociale qui leur permettra de bénéficier de la sécurité du revenu. Actuellement, un peu plus de 100 000 personnes sont prises en charge par le fonds de sécurité sociale destiné aux travailleurs

du secteur informel de l'économie. Nous pensons qu'il nous faut restructurer le secteur informel pour que ces travailleurs puissent bénéficier des prestations des régimes contributifs d'assurance sociale. C'est la raison pour laquelle, selon nous, les efforts de l'OIT ne devraient pas tendre à simplement formaliser le secteur informel. Il est important de comprendre que pour nous, au Ghana, le secteur informel est le secteur dominant de l'économie, et que nous ne pouvons pas faire comme s'il n'existait pas. Il faudrait donc nous aider à l'intégrer dans l'économie formelle.

Si nous y parvenons, beaucoup plus de personnes bénéficieront d'une protection sociale. Par conséquent, l'OIT devrait travailler en étroite coopération avec des pays comme le Ghana, dans la région Afrique, afin de répondre aux besoins des travailleurs du secteur informel de l'économie. Nous pensons également que le fait de vouloir modifier la nature de l'emploi en engageant des travailleurs sur la base de contrats de courte durée – ou «précarisation» de l'emploi – pourrait saper les efforts déployés à l'échelon national pour assurer une protection sociale durable. L'OIT devrait fournir des orientations dans ce domaine également.

D'une manière générale, nous sommes convaincus que s'efforcer d'étendre la protection sociale à un plus grand nombre de personnes à travers le monde est une bonne initiative, qui doit être soutenue, tant au niveau international qu'au niveau national.

Original espagnol: M. BOBIC (employeur, Chili)

La délégation des employeurs du Chili exprime sa satisfaction à la commission tripartite pour son rapport, et se félicite que l'OIT se soit préoccupée d'analyser un sujet aussi important que celui de la protection sociale.

La protection sociale a une portée très vaste et touche un grand nombre de travailleurs et de familles – ce qui justifie que les protagonistes du monde du travail s'attachent à revoir périodiquement son contenu et à déterminer les ajustements qu'il conviendrait éventuellement d'apporter aux instruments en vigueur.

De fait, des questions aussi importantes que l'extension de la couverture, l'élimination du travail informel, la gouvernance des systèmes et leur financement sont autant de sujets qui font débat aujourd'hui, afin que des améliorations soient apportées et que la protection sociale soit adaptée aux défis de plus en plus grands que pose le nouveau contexte démographique, notamment des facteurs objectifs tels que l'augmentation de la longévité et la baisse des taux de natalité.

En ce qui concerne le Chili, nous devons souligner les différents efforts accomplis pour perfectionner notre système de protection sociale. Ils ont notamment été axés sur de nouvelles formules de gouvernance tendant à ce que les systèmes soient gérés par le secteur privé, tant dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail que dans ceux du bien-être des travailleurs, du chômage et des retraites.

Ce système de gestion privée a trente ans déjà, et a été adopté dans 27 pays à travers le monde.

Le régime de retraite chilien a eu une rentabilité réelle de 9 pour cent par an en moyenne, ce qui permettra aux personnes qui auront cotisé régulièrement d'obtenir une pension adéquate par rapport à leur salaire de fin de vie active.

En même temps, cela a permis à l'Etat de tabler sur l'aisance budgétaire nécessaire pour créer un régime solidaire, non contributif, pour les travailleurs qui, parce qu'ils ont travaillé dans l'économie informelle ou ont été sans emploi, n'ont pas pu financer leur retraite. Il s'agit là d'une contribution décisive à l'extension de la couverture du système social et, par conséquent, à plus de justice sociale.

Nous devons également souligner l'effort qui a été accompli et se poursuit, dans notre pays, pour sensibiliser la population. En effet, il est important qu'elle connaisse les objectifs et les exigences du système de protection sociale afin qu'elle soit intégrée en plus grand nombre à ce système et collabore activement au succès de sa propre protection sociale.

Enfin, nous exprimons notre volonté de continuer à collaborer avec l'OIT pour que davantage de personnes puissent faire face, dans de meilleures conditions, aux risques sociaux croissants auxquels nous sommes tous exposés.

Original anglais: M. PATIL (employeur, Inde)

La Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail nous a fourni une excellente occasion de mettre en évidence les besoins et les priorités des gouvernements et des partenaires sociaux. Elle a également permis aux partenaires sociaux de continuer à développer leur programme sur le socle de protection sociale dans leurs pays respectifs, en fonction de leurs besoins et de leurs ressources. La 100^e session de la Conférence internationale du Travail reconnaît et souligne à nouveau que la sécurité sociale est un droit fondamental, une nécessité sociale mais également une nécessité économique.

Les stratégies visant à étendre le socle de protection sociale à la grande majorité des populations qui sont actuellement exclues des régimes de sécurité sociale doivent être poursuivies. La commission a pris note du fait que les risques d'exclusion devaient être atténués, en particulier, pour les travailleurs du secteur informel ou ceux qui occupent des formes d'emploi atypiques, ou les travailleurs vulnérables dans les zones rurales et urbaines; les travailleurs domestiques, les travailleurs migrants, les travailleurs non qualifiés, les personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques, notamment celles qui sont atteintes du VIH/sida.

Les femmes sont davantage victimes de l'exclusion que les hommes en raison d'une discrimination qui s'exerce à leur encontre tout au long du cycle de vie, et en raison du fardeau qu'elles doivent généralement assumer dans le cadre de leurs responsabilités familiales.

Il convient de reconnaître que les enfants des populations exclues grandissent dans des conditions sanitaires et nutritionnelles moins bonnes, qui compromettent leur avenir et celui de leur société. Par conséquent, il faut absolument combler cette lacune. C'est une exigence prioritaire pour assurer une croissance économique équitable, la cohésion sociale et le travail décent pour tous les hommes et les femmes.

Les stratégies nationales visant à étendre la sécurité sociale, tant sur le plan vertical qu'horizontal, doivent être déterminées en fonction des ressources du pays et d'une série de principes essentiels, notamment, la couverture universelle, la réalisation progressive, les droits et les prestations, la stabilité

financière et budgétaire, la bonne gouvernance avec une responsabilité générale de l'Etat et la participation continue des partenaires sociaux.

Les stratégies nationales dans ce domaine sont étroitement associées aux politiques de l'emploi. C'est dans ce contexte qu'il est essentiel de promouvoir la création d'entreprises durables et la croissance d'un emploi décent et productif. C'est également dans ce contexte que le gouvernement doit continuer de déployer des efforts visant à assurer la transition de l'économie informelle à l'économie formelle.

Pour garantir l'accessibilité économique et le financement de la sécurité sociale, la gouvernance, le rôle de l'OIT, des gouvernements et des partenaires sociaux, la commission a émis des recommandations complètes et approfondies dans ces domaines cruciaux pour toutes les personnes intéressées. Ces recommandations doivent encourager les gouvernements à mettre en place des mécanismes appropriés, fondés sur un dialogue social effectif, afin d'élargir encore la couverture de sécurité sociale, sur la base de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et d'autres conventions mises à jour. Il convient également d'élaborer des systèmes de sécurité sociale complets, conformes aux besoins nationaux et aux capacités économiques et budgétaires des pays.

(M. Lima Godoy prend place au fauteuil présidentiel.)

M. JULIEN (employeur, France)

Le socle de protection sociale est une question traitée depuis un certain temps de façon opérationnelle dans un groupe de pays intéressés et de façon systématique dans le désormais célèbre Groupe de travail Bachelet. Nous pensons que le sujet a mûri dans les esprits et que ce mûrissement s'est accéléré pendant la Conférence.

Etant donné l'hétérogénéité des modèles existants, il est important pour le BIT de diffuser les bons exemples, sans prétendre imposer un modèle déterminé. Ce préalable semble clair dans l'esprit du Bureau comme dans celui du Directeur général. Une telle conception doit se maintenir jusqu'aux discussions de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail si l'on veut aboutir à un résultat: la cohérence.

Le socle est un bon exemple de coordination et de cohérence nécessaires entre les agences des Nations Unies ou les institutions du système multilatéral. Le BIT doit travailler avec les autres en misant sur ces avantages et en impliquant les partenaires sociaux.

Le BIT doit également encourager les autres agences à impliquer les partenaires sociaux, par exemple dans les Task Forces nationales. D'autres composantes du socle dépendent d'autres agences. La cohérence est importante dans l'autre sens. Comme nous l'avons souvent rappelé, la cohérence ne peut être à sens unique.

Si d'autres organisations acceptent d'intégrer le travail décent dans leur politique, alors l'OIT doit prendre à son compte également certains éléments politiques des autres organisations, par exemple de Bretton Woods. En l'occurrence, le socle doit avoir une dimension économique et financière. La participation d'institutions internationales dans le débat a d'ailleurs été un élément très positif pour les travaux de la commission. Cette valeur ajoutée doit donner à réfléchir.

Notre groupe accueille favorablement la proposition de recommandation pour 2012. Les employeurs saluent la place du socle de protection sociale dans l'Agenda du G20. Cela peut être un résultat concret. Mon organisation, le MEDEF, en charge de l'animation et de la coordination du G20 en 2011, au niveau du B20, a commencé à travailler sur cet enjeu majeur avec le soutien précieux de l'Organisation internationale des employeurs et en veillant à impliquer le maximum de pays bien au-delà du G20.

A ce stade de la discussion, les employeurs appellent les pays membres du G20 à prendre en compte les conclusions de cette Conférence internationale du Travail, à soutenir la discussion de l'année prochaine sur la recommandation, à encourager la diffusion des pratiques, à soutenir le BIT dans ses activités relatives au socle de protection sociale, à impliquer l'Organisation internationale des employeurs et la Confédération syndicale internationale dans les travaux au niveau international, et à encourager les Etats Membres à impliquer leurs partenaires sociaux dans la mise en place des socles.

En conclusion, je voudrais remercier mon collègue et ami Michel Barde, qui est à la fois le gentleman que tout le monde connaît et le cambrioleur de notre affection dans le groupe des employeurs, et je lui suis reconnaissant d'avoir abordé le débat sur la protection sociale avec la hauteur qui est la sienne dans la vie.

Original espagnol: M. FRADES PERNAS (travailleur, Espagne)

L'appui des travailleurs à ces conclusions et à la résolution en faveur d'une recommandation pour l'année prochaine se fonde d'abord sur leur cohérence et leur lien étroit avec l'Agenda du travail décent et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable qui, comme vous le savez, fait de l'extension de la protection sociale à tous l'un des quatre objectifs stratégiques.

Leur finalité ultime est de lutter contre l'insécurité et la pauvreté qui touchent la plus grande partie des travailleurs et de leurs familles.

L'appui des travailleurs repose en deuxième lieu sur le fait que ces conclusions visent à promouvoir l'extension horizontale de la protection sociale, sur la base des droits et non de la charité.

Il ne peut y avoir de travail décent que si un nombre toujours croissant de personnes ont accès à ce droit social et humain qui donne à chacun la dignité qui lui appartient en tant que citoyen et travailleur. La protection sociale est un droit nécessaire; elle est en outre financièrement viable et extrêmement efficace, comme l'a bien montré, par exemple, la crise actuelle, en tant que stabilisateur économique et principal dispositif de réduction des conflits sociaux et des inégalités sociales. Elle se traduit, enfin, par une meilleure croissance économique, comme il ressort des documents sur la sécurité sociale dont est saisie la présente Conférence.

En troisième lieu, comme l'indique la résolution, le socle de protection sociale serait incomplet sans la dimension verticale de relèvement progressif des niveaux de protection, conformément aux normes de l'OIT, notamment la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, dont la pertinence ne fait aucun doute, ainsi qu'il ressort de sa ratification récente par divers pays.

L'objectif de l'universalisation progressive de la sécurité sociale par l'initiative du socle de protec-

tion sociale doit aller de pair avec la promotion de la convention n° 102 et des principes fondamentaux de l'OIT en la matière, en particulier la solidarité sociale, la responsabilité générale de l'Etat, l'affiliation obligatoire, le financement collectif, et la participation.

Le socle de protection sociale serait la base d'un système dans lequel les travailleurs pourraient construire un édifice social par le biais d'une couverture intégrale sur une base contributive fondée sur le travail décent - le travail officiel et réglementé, en définitive sur les principes de la convention n° 102.

En conclusion, je souhaiterais remercier notre porte-parole M^{me} Kelly ainsi que son équipe pour leur travail extraordinaire.

M^{me} MOKRANI (*travailleuse, Algérie*)

Le rapport et le projet de conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale) couvrent l'ensemble des aspects liés à une protection sociale de qualité.

Ces conclusions sont axées principalement sur les politiques d'extension de la sécurité sociale dans les dimensions horizontale et verticale. La sécurité sociale est un droit humain, une nécessité sociale et économique, dont la mise en œuvre a des incidences positives sur l'emploi décent et la réduction des inégalités et de la pauvreté.

L'ampleur du secteur informel, ainsi que l'émergence de nouvelles formes d'emploi précaire, incitent les Etats à revoir les systèmes de protection sociale et à assurer à tous les travailleurs et travailleuses une couverture sociale. Pour atteindre cet objectif, il appartient à chaque Etat, en coopération avec les partenaires sociaux, et dans le cadre de son organisation économique, sociale et institutionnelle, de trouver les mécanismes à même d'insérer toutes ces catégories dans l'ensemble du système de protection sociale.

La mise en place d'un socle de protection sociale requiert que les pays puissent concevoir une politique sociale, fiscale et parafiscale, équitable, afin de maîtriser les budgets alloués à la protection sociale.

Dans ce cadre, chaque Etat devra mettre une politique de lutte contre le travail non déclaré, qui représente un coût énorme pour chacun. Ces efforts doivent également viser à assurer la protection contre la discrimination sous toutes ses formes, en concertation avec les partenaires sociaux.

Les inégalités hommes-femmes ne sont plus tolérables. Elles freinent la croissance et le développement. Les politiques relatives à la protection sociale doivent prendre en compte cette dimension, et en particulier la protection de la maternité, qui constitue un élément important, permettant à la femme de retrouver son emploi en toute sécurité.

Il est évident que la réalisation de ces objectifs n'est pas aisée, mais il est possible de les atteindre progressivement. Ainsi, en Algérie nous avons réussi à mettre en œuvre un système de protection sociale, non seulement généreux, mais de qualité, notamment: accès gratuit aux soins médicaux à travers le système de santé publique; éducation gratuite, obligatoire pour tous; assurance-chômage, assurance sociale, retraite, allocations familiales. Je tiens à souligner que le système de sécurité sociale en Algérie est public.

Ce rapport servira de base pour l'élaboration d'une recommandation sur la mise en place de socles de protection sociale lors de la Conférence de 2012, et représente la preuve de l'engagement

des partenaires sociaux sur le thème de la protection sociale et de la force du tripartisme.

Original anglais: M. DIMRI (travailleur, Inde)

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier tous les participants de leur excellente contribution à l'établissement et l'adoption de ce rapport complet et sérieux de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale. Mais nous n'avons pas terminé le travail et nous devons tous nous engager à le faire.

Pour commencer ma déclaration, j'aimerais reprendre, quelques lignes du rapport du Directeur général. Nous savons que les options et les priorités économiques, sociales et environnementales qui dominent la politique sociale depuis trente ans doivent changer. Depuis trente ans, nous avons été les témoins d'une informalisation très marquée et d'un accroissement du secteur informel de l'économie, notamment dans les pays en développement, notamment en Inde et dans le sous-continent.

La situation se dégrade en raison de nouvelles politiques économiques qui se sont fait jour pendant cette période.

Nous avons une importante population de travailleurs du secteur informel actifs dans différents secteurs tels que l'externalisation dans le secteur privé, les agences de sous-traitance du secteur public, le secteur de la construction, l'agriculture, les travailleurs domestiques, qui vivent et travaillent dans des conditions misérables et ne bénéficient ni d'une sécurité sociale ni de droits syndicaux.

En Inde, 94 pour cent des travailleurs font partie du secteur informel et, selon une commission indienne, appelée *Arjun Sengupta*, 860 millions de personnes gagnent moins d'un demi-dollar par jour. Cette situation est certainement identique dans la plupart des pays en développement. La récente crise financière mondiale n'a fait qu'aggraver la situation, puisque un grand nombre de personnes ont perdu leur emploi. Il faut donc que les gouvernements reconnaissent d'urgence que la sécurité sociale est un droit fondamental et une nécessité économique et sociale. Cela permettra de garantir une sécurité économique complète, l'accès aux médicaments et aux soins de santé pour tous, ainsi qu'un système de pensions pour les personnes âgées. Cela permettra surtout d'éradiquer ce système inique qu'est le travail des enfants.

Pour que cet objectif soit réalisable, les gouvernements, en particulier ceux des pays qui comptent une population de travailleurs informels importante, doivent assumer le fardeau de la sécurité sociale. De nombreux gouvernements, notamment le gouvernement de l'Inde, ont pris des mesures et élaboré des régimes de sécurité sociale, mais cela ne suffit pas.

Dans le cas de l'Inde, le gouvernement a également mis au point un mécanisme de sécurité sociale de deuxième niveau, sur la base d'une loi sur les garanties rurales et la sécurité sociale, à l'intention des travailleurs du secteur informel. Mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la situation.

Une grande partie des travailleurs informels ne bénéficie pas de ce régime, dont l'accès est limité par certains critères, notamment celui du seuil de pauvreté. La garantie d'emploi pour ces travailleurs est limitée à 100 jours par an. La loi elle-même n'est pas étayée par un fonds de sécurité sociale national adéquat.

Dans ce contexte, après avoir progressé et mis en place un mécanisme de sécurité sociale, les gouvernements devraient prendre l'initiative d'adopter, en 2012, une recommandation de l'OIT sur le socle de protection sociale, et mettre au point une structure de sécurité sociale universelle dans leur pays, avec la participation active des syndicats. Créons une nouvelle histoire.

M. DE ROBIEN (*gouvernement, France*)

Monsieur le Président, pardonnez-moi d'avoir manifesté mon souhait de prendre la parole un petit peu tard mais il me semble très important, à ce stade de la discussion, que je vous dise que la France tient d'abord à saluer le travail fantastique qui a été réalisé au sein de la commission. Il a permis de rapprocher des points de vue qui, au départ, étaient quelquefois très éloignés, et d'avoir aujourd'hui un texte de très grande qualité sur lequel – comme vient de le dire le représentant de l'Inde – nous devons encore travailler pendant un an. Le travail n'est pas fini mais il est déjà de très grande qualité.

J'ai entendu l'appel de certains Membres qui se sont exprimés ce matin et l'appel qui a été formulé auprès des membres du G20. Ayant en charge le volet social du G20 sous la présidence française, je tenais à dire que j'avais entendu cet appel et qu'il sera évidemment répercuté, autant que possible, auprès de nos collègues du G20, afin qu'il soit non seulement entendu mais pris en compte.

Oui, beaucoup reste à faire d'ici à la Conférence de 2012. La France fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le G20, non seulement épouse ce texte, mais soutienne la discussion l'année prochaine.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je propose donc que nous passions à l'approbation du rapport, c'est-à-dire du résumé des discussions de la commission qui figure dans les paragraphes 1 à 266. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 266 – est approuvé.)

**CONCLUSIONS CONCERNANT LA DISCUSSION
RÉCURRENTE SUR LA PROTECTION SOCIALE
(SÉCURITÉ SOCIALE): ADOPTION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons procéder à l'adoption des conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale) et de leur annexe, partie par partie.

(Les conclusions – paragraphes 1 à 39 – et l'annexe sont adoptées partie par partie.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que les conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale) sont adoptées dans leur ensemble, avec leur annexe?

(Les conclusions sont adoptées dans leur ensemble, avec leur annexe.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA DISCUSSION
RÉCURRENTE SUR LA PROTECTION SOCIALE
(SÉCURITÉ SOCIALE): ADOPTION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'adoption de la résolution concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale). S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

(La résolution est adoptée.)

Nous avons donc ainsi achevé l'examen du rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale. Je tiens à féliciter chaleureusement le bureau de la commission ainsi que tous ses membres de l'excellent résultat de leurs délibérations.

Mes remerciements vont aussi au secrétariat qui n'a épargné ni son temps ni sa peine pour élaborer le rapport et les conclusions dans les délais fixés.

(M. Nkili prend place au fauteuil présidentiel.)

DISCOURS DE CLÔTURE

Le PRÉSIDENT

Avant la cérémonie de clôture, permettez-moi de vous faire part à la fois de mon émotion et de ma fierté d'avoir procédé à la signature des textes de la convention et de la recommandation concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, qui ont été adoptées hier. Ces textes véritablement historiques viennent concrétiser de longues heures de travail et de négociations au cours de deux sessions de la Conférence internationale du Travail.

Nous pouvons maintenant procéder à la cérémonie de clôture. Comme vous le savez, Sir Roy Trotman, Vice-président travailleur du Conseil d'administration depuis 2002, va quitter ses fonctions. Je ne voudrais pas clore cette 100^e session de la Conférence sans lui rendre hommage et saluer sa contribution exceptionnelle au tripartisme, et plus généralement aux activités de notre Organisation. Sir Roy Trotman, souhaitez-vous prendre la parole?

Original anglais: M. TROTMAN (travailleur, Barbade; président du groupe des travailleurs de la Conférence)

J'ai été prévenu ce matin à ce sujet et je me suis demandé si je devais faire mon discours habituel de 90 minutes ou un discours plus long. Mais, sachant que nous devons clore cette Conférence et que certains ont des avions à prendre, je me suis dit que j'allais simplement saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements à vous tous.

Je souhaite vous remercier parce que, pendant de nombreuses années, vous m'avez rendu fier d'être membre de la famille de l'économie réelle, du monde réel et de croire qu'ensemble nous contribuons de manière importante à la tâche de rendre le monde meilleur.

Je me tourne vers mes collègues travailleurs et vers mon petit pays – la Barbade – qui abrite moins de 300 000 habitants, lesquels m'ont permis d'être parmi vous avec vos millions et, dans deux cas, vos milliards d'habitants et de venir ici apporter ma faible contribution au succès des délibérations que nous avons de temps à autre.

Je suis venu comme observateur pour la première fois en 1972, puis en tant que président de la Con-

fédération internationale des syndicats libres en 1992, et par la suite en tant que membre du Conseil d'administration, que j'ai eu l'honneur ensuite de présider, un honneur non seulement pour moi, mais également pour notre petit pays et pour les habitants des Caraïbes dans la communauté des Caraïbes. C'est en leur nom que je dis merci.

Evidemment, je ne voudrais pas dire merci sans mentionner certaines choses auxquelles j'ai été associé et dont j'aimerais que vous vous souveniez car ce sont des choses qui me tiennent à cœur.

Il s'agit tout d'abord de la discussion générale sur le dialogue social tripartite, alors que j'étais au début de mes fonctions en tant que membre du Conseil d'administration. J'ai ensuite participé aux discussions sur les pires formes de travail des enfants et conduit le débat au nom du groupe des travailleurs, lequel a abouti à l'adoption par l'Organisation de la convention et de la recommandation sans une seule voix contraire. Je continue à être fier de cela, je m'en souviendrai toute ma vie et je l'évoquerai dans mes mémoires un jour ou l'autre.

J'ai participé ensuite à cette grande tâche destinée à réaliser des échanges réels entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Nous avons ainsi réussi à atteindre un niveau élevé de dialogue social tripartite en particulier au Conseil d'administration. J'aimerais croire que j'ai joué un petit rôle dans cette tâche.

La Déclaration de 2008 sur la justice sociale, le socle de protection sociale, le Pacte mondial pour l'emploi, l'égalité hommes-femmes et, maintenant, au moment où je vous quitte la convention sur les travailleurs domestiques qui prévoit le travail décent pour les travailleurs domestiques.

Ce ne sont là que quelques exemples mais ce sont les exemples dont je me souviens, tout comme je me souviens qu'il y a également certaines leçons que nous avons apprises. Nous avons fort bien appris que quand nous croyons personnellement à quelque chose, cela ne veut pas dire que le reste du monde doit l'accepter tel quel. Et que chaque délégué doit faire preuve d'un certain niveau de compréhension et de respect par rapport à chaque être humain. Nous ne pouvons pas traiter les grandes questions politiques sans commencer par respecter les valeurs humaines.

J'ai appris que le tripartisme doit être jalousement protégé par nous tous. J'espère que si vous ne devez vous souvenir que d'une chose de ce que j'ai dit ce matin, vous vous souviendrez que nous devons protéger cette forme tripartite d'institutions. Quand des dignitaires viennent nous rendre visite, ils doivent avoir la possibilité de comprendre ce qui fait notre différence par rapport à d'autres et ils doivent pouvoir rencontrer des représentants des travailleurs et des employeurs de façon qu'ils sachent que les gouvernements ne sont pas seuls dans cette Organisation. Nous respectons beaucoup ces derniers mais nous devons aussi respecter les employeurs et les travailleurs.

Je voudrais aussi vous dire que les valeurs de l'OIT doivent être mises en avant plus que jamais aujourd'hui. Les temps sont difficiles, ils le seront encore plus et nous ne réussirons pas si nous ne travaillons pas sur la base de nos valeurs.

Je remercie le Président, l'ensemble du BIT, le Directeur général, les suppléants, le Syndicat du personnel, chaque personne qui participe à ce travail formidable que nous menons. Je voudrais remercier

tous ceux qui nous ont aidés à faire le travail que j'ai été chargé d'accomplir.

Je remercie les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs qui ont travaillé avec moi, qui m'ont aidé à former ma réflexion et qui font maintenant partie de mes amis et de ma famille.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de participer et je vous souhaite plein succès.

Je remercie mon gouvernement et les gouvernements des Caraïbes qui m'ont fait confiance depuis plus de trente ans, non seulement à l'OIT mais également en général dans la fonction publique et dans la vie syndicale. Vous avez cru en moi et j'espère ne pas vous avoir déçu de quelque manière que ce soit.

Alors que je vous dis au revoir, je voudrais que vous sachiez que même si je n'ai pas mentionné votre nom, même si nous n'avons pas parlé ensemble, j'ai appris à respecter, à comprendre et à vouloir être plus proche de vos idées et de vos réflexions.

Je vous souhaite plein succès et j'espère que si vous m'aviez donné votre appui, vous le ferez aussi à ceux qui vont poursuivre le travail effectué par le groupe des travailleurs.

Le PRÉSIDENT

Je vous remercie, Sir Roy, de ces mots chaleureux. Avant que Sir Roy ne regagne sa place, j'aimerais inviter tous les délégués ici présents à l'applaudir pour lui rendre encore une fois un hommage bien mérité.

(Applaudissements.)

Je vous invite à suivre une projection vidéo de quelques minutes qui tente de capturer l'atmosphère de cette 100^e session de la Conférence et la manière dont les participants l'ont vécue.

(Un reportage vidéo est visionné.)

Je vous propose maintenant de suivre les discours de clôture.

Original portugais: M. LIMA GODOY (employeur, Brésil; Vice-président employeur de la Conférence)

Je prends la parole en tant que Vice-président de cette 100^e session historique de la Conférence internationale du Travail, à la demande des délégués employeurs, que je remercie pour ce grand honneur. J'aimerais également remercier tous les délégués qui ont bien voulu m'élire à cette fonction importante.

C'est également un privilège pour moi de faire partie de ce bureau, présidé par le ministre Robert Nkili et toutes les autres personnalités que sont les représentants des gouvernements et des travailleurs, en leur qualité de vice-présidents.

Les déclarations et les débats qui se sont déroulés au cours de cette Conférence ont correspondu dans l'ensemble aux appels lancés par le Directeur général du Bureau international du Travail pour une nouvelle ère de justice sociale. Je n'ai aucun doute que tous les hommes et toutes les femmes qui composent cette illustre assemblée ont la même conscience que celle exprimée par l'ambassadeur Juan Somavia à propos des profondes mutations qui ont marqué la société humaine, notamment, au cours des trente dernières années.

En fait, ces changements font partie d'un processus de mutation fondamentale des paradigmes qui,

nous l'espérons, donnera naissance à une période de grande justice sociale dans laquelle les avantages découlant des échanges de marchandises, de services, de capitaux et de connaissances bénéficieront à l'ensemble de la population mondiale grâce à la mondialisation, tout ce qui est consacré par la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, de 2008.

Toutefois, je pense que nous ne devons pas nous concentrer sur le fait que la croissance économique des trente dernières années n'a pas résolu tous les problèmes sociaux qui frappent la plus grande partie de l'humanité depuis toujours. On ne peut pas ne pas reconnaître qu'il y a eu des progrès évidents. Il n'est nul besoin de les énumérer même s'il faut reconnaître qu'ils ne sont pas aussi nombreux qu'on aurait pu le souhaiter.

Je suis convaincu que les crises que l'économie mondiale a traversées, avec ses effets sociaux catastrophiques, font partie d'un processus d'essai et d'erreur. C'est un processus d'apprentissage qui débouche sur une amélioration du système économique de libre-initiative, qui est le seul système qui s'est révélé capable de générer les richesses indispensables pour le progrès social.

Nous avons entendu dans cette même salle une alerte lancée par M. Poutine, Premier ministre de la Fédération de Russie. Il a dit qu'en choisissant le développement social comme étant la seule chose qui donne un sens aux actions humaines, il ne faut toutefois pas oublier que, pour que cela soit réalisable, il faut qu'il se développe sur un socle de croissance économique.

Ainsi, le progrès scientifique et technologique, l'expansion de l'économie productive et la libéralisation du commerce international, largement stimulés par la mondialisation, doivent être mis à profit par les gouvernements pour réaliser cette justice sociale si ardemment souhaitée, et ce par l'économie sociale de marché qui domine aujourd'hui le monde.

Mais ce régime doit également apprendre chemin faisant. Nous tirons des leçons de nos réussites mais aussi de nos erreurs comme, par exemple, les échecs des régimes de ce qu'il était convenu d'appeler le socialisme réel dont la chute du mur de Berlin reste dans nos mémoires le symbole le plus éloquent.

Si nous souhaitons tous un monde plus juste, moins inégalitaire, un travail décent et une vie meilleure pour tous, nous n'avons d'autre choix que d'insister sur le perfectionnement de la démocratie politique et de l'économie de marché qui, en dépit, des difficultés et des insatisfactions qui leur sont inhérentes, sont le seul moyen permettant de parvenir au développement économique et social durable.

C'est pourquoi nous insistons tant pour que l'OIT exhorte ses Etats Membres à tout faire pour créer et préserver un environnement qui, sur le plan institutionnel et infrastructurel, soit propice à la création et au développement d'entreprises durables. Ils doivent le faire avec la même instance que pour la promotion du travail décent. En effet, il est impératif de comprendre que ces deux concepts sont indissociables des objectifs idéalistes étant donné que l'un ne peut exister sans l'autre.

Un autre thème important a retenu notre attention, même s'il ne figure pas à l'ordre du jour de cette Conférence. En effet, grâce à l'initiative de quelques gouvernements, nous avons examiné la possibilité de discuter d'une recommandation sur le ren-

forcement de la cohérence des politiques économiques et sociales.

Bien que le Règlement ne permettait pas de formaliser ce débat, le bureau, sous la direction du Président, s'est rendu compte que le groupe des mandants de l'Organisation internationale du Travail était de plus en plus préoccupé par cette question. Ainsi, il a été décidé qu'un message serait envoyé au Conseil d'administration qui examinerait la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour de sa réunion de novembre de cette année l'inclusion d'une discussion de fond sur la cohérence politique dans le système multilatéral et le rôle de l'Organisation internationale du Travail.

Nous pensons que ce débat devrait donner une orientation tripartite très claire au Bureau international du Travail pour savoir comment considérer la cohérence politique en tant qu'outil pour mener à bien la tâche de l'Organisation internationale du Travail et de quelle manière l'on pourrait renforcer le partenariat avec les autres organisations concernées, pour promouvoir le travail décent et le plein emploi productif.

Et j'aimerais d'ailleurs ajouter un élément, à savoir la durabilité des entreprises. Je pense que c'est l'occasion pour le Conseil d'administration de formaliser son accord avec le message que M. Juan Somavia proclame depuis qu'il est Directeur général du Bureau international du Travail, à savoir de mettre à jour les méthodes de travail des organes des Nations Unies.

Personnellement j'ai toujours été d'accord, avec cette thèse, car même si l'on ne peut contester l'immense contribution que la méthode cartésienne a apporté au progrès scientifique, technologique et organisationnel, on ne peut pas non plus nier qu'il est indispensable maintenant de l'associer à une vision systémique ou encore holistique, comme diraient certains, de la société, en général.

C'est le moment indiqué pour que les débats tripartites au sein du Conseil d'administration éclairent la contribution de l'Organisation internationale du Travail afin que ce changement de paradigme permette de renforcer l'efficacité du travail commun des organisations multilatérales lorsqu'elles abordent les immenses problèmes de la communauté internationale.

Compte tenu de l'importance de ce thème, j'aimerais terminer en rappelant la vision synthétique de l'Organisation internationale des employeurs qui a été élaborée conjointement avec le comité consultatif de l'OCDE, le BIAC.

En effet, les employeurs aspirent à une cohérence politique, positive et pratique qui apporte des avantages réels aux entreprises, aux travailleurs et à la société en général. Et, pour cela, il nous faudra compter sur des politiques efficaces, effectives et bien ciblées sur l'essentiel, mises en œuvre au moyen de processus qui tiennent compte des priorités des pays concernés, sans oublier la clarté et la simplicité de l'approche politique.

Plus que jamais, les employeurs et les travailleurs ont besoin que les gouvernements parlent de manière précise pour dire clairement quelle est la direction qu'ils suivent et quelle est leur vision politique.

Il faut un espace pour mettre en concurrence les idées, et les nouvelles approches en évitant que la cohérence aboutisse à un nivellement des politiques. Il faudra un suivi efficace, un retour de l'information pertinent, une évaluation et une détermination d'introduire des changements et

d'améliorer les politiques et les programmes. Il faut s'assurer que les engagements politiques se traduisent en actes, en faisant intervenir tous les secteurs du gouvernement.

Il faut un dialogue politique international qui complète et soutienne le dialogue politique national, sans écarter les consultations des partenaires sociaux. C'est ainsi que nous pourrions créer des emplois et du travail, défendre les droits fondamentaux, notamment la notion de socle mondial de protection sociale, dans le cadre d'une cohérence entre les organisations internationales.

J'aimerais terminer en réaffirmant ma foi profonde dans les piliers de cette Organisation, à savoir le dialogue social, le tripartisme et la recherche de solutions obtenues par consensus. Et, à cet égard, j'aimerais m'associer à toute l'assemblée pour rendre un hommage au travail réalisé par notre ami, Sir Roy Trotman.

Les travailleurs du monde entier n'auraient pas pu avoir un représentant plus digne de confiance et plus compétent que lui. Enfin, je souhaite que nous retournions tous à nos foyers et à nos travaux, avec l'assurance d'avoir fait de cette 100^e Conférence une étape de plus dans le combat pour un monde meilleur, pour toutes les femmes et pour tous les hommes.

M. HOSSU (*travailleur, Roumanie; Vice-président travailleur de la Conférence*)

C'est avec un grand honneur que je prends la parole dans cette auguste salle des assemblées. Je saisis cette occasion pour remercier chaleureusement les travailleurs de mon pays, les dirigeants syndicaux en Europe et dans le monde, pour leur choix porté sur ma modeste personne afin d'occuper la haute fonction de Vice-président travailleur de notre 100^e session.

Je me réjouis aussi de la parfaite collaboration qui a prévalu entre le Président de la Conférence, M. Robert Nkili, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Cameroun, le Vice-président employeur, M. Lima Godoy, et le Vice-président gouvernemental, M. Homero Luis Hernández Sánchez, de la République dominicaine.

L'adoption hier de la convention et de la recommandation concernant le travail décent pour les travailleurs et les travailleuses domestiques a représenté un moment phare de cette 100^e session, rempli d'enthousiasme et d'émotion.

Nous sommes évidemment ravis de l'adoption de cet instrument et remercions tous ceux qui ont œuvré à la rendre possible. La nouvelle convention et recommandation montre la pertinence de l'Organisation internationale du Travail pour assurer un travail décent à une catégorie de travailleurs et de travailleuses, longtemps ignorée et exclue des normes de l'Organisation internationale du Travail et des législations du travail national.

Il est bien connu que la majorité des travailleurs domestiques sont en fait des travailleuses souvent jeunes. En adoptant cet instrument, nous avons également fait un pas vers plus d'égalité entre hommes et femmes.

La convention offre une protection importante concernant les droits fondamentaux au travail, les horaires de travail et les contrats de travail, particulièrement importants pour les migrants avant leur départ, ainsi que des dispositions concernant la protection sociale et la santé et la sécurité au travail.

Nous exprimons également notre plein appui à la résolution qui a été adoptée par la Conférence et qui contribuera grandement à la campagne de promotion de l'Organisation internationale du Travail pour la ratification de cette nouvelle convention.

L'important, maintenant, c'est pour tous nos pays de ratifier et mettre en œuvre cette convention ainsi que d'appliquer la recommandation pour garantir ces droits importants aux travailleuses et travailleurs domestiques. C'est le message que j'aimerais envoyer aujourd'hui à vous toutes et tous. Démontrons le succès de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail en ratifiant et en appliquant la nouvelle convention.

Notre groupe est dans l'ensemble satisfait du déroulement des débats à la Commission de l'application des normes qui a discuté quelque 25 cas. Néanmoins, comme mentionné par notre porte-parole, hier, il est absolument nécessaire d'aborder l'élaboration de la liste d'une façon différente. La mission de la Commission de l'application des normes est de participer au contrôle de l'application des conventions ratifiées, en toute sérénité, en dehors des pressions de pure opportunité idéologique ou des pressions politiques internes propres au pays proposé à l'examen.

Des solutions doivent donc être trouvées pour améliorer le fonctionnement de cette commission afin d'éviter des négociations de plus en plus pénibles.

Je voudrais surtout exprimer notre regret que le cas du Japon n'ait, une fois de plus, pas été discuté. C'est une injustice envers ces femmes coréennes qui, arrivées à un âge avancé, voient s'éloigner la perspective de voir leur cas traité à la Commission d'application des normes. Une fois de plus, nous n'avons pas pu discuter non plus du cas de la Colombie, bien qu'une solution créative ait été trouvée. Nous regrettons aussi que d'autres cas n'aient pas été traités, tels que ceux des Pays-Bas, de la République islamique d'Iran, ou encore celui des États-Unis où les libertés syndicales régressent.

Les conclusions de la discussion récurrente sur la sécurité sociale pour une justice sociale et une mondialisation équitable soulignent l'importance de la sécurité sociale comme levier indispensable au développement économique et social. La sécurité sociale ne doit pas être uniquement vue comme une dépense publique mais comme un investissement. Les conclusions de cette commission se placent dans le contexte de l'Agenda du travail décent reconnaissant le droit à la sécurité sociale et le rôle joué par le dialogue social.

Les conclusions de cette commission devraient permettre au Conseil d'administration d'inscrire, à l'ordre du jour de la Conférence de 2012, la négociation des recommandations concernant les socles de protection sociale tout en utilisant la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, comme base.

Nous nous félicitons de cette initiative qui souligne le rôle normatif de l'OIT tel que réaffirmé dans la Déclaration sur la justice sociale. Cette nouvelle recommandation pourra ainsi contribuer à l'extension de la sécurité sociale et permettre de s'approcher du but d'une sécurité sociale universelle, en 2019. Elle devrait également permettre de contribuer à la formalisation de l'économie informelle.

En même temps, les conclusions reconnaissent l'importance de continuer à promouvoir la ratifica-

tion et l'application de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. L'extension de la sécurité sociale devra donc se faire horizontalement et verticalement pour ainsi couvrir de plus en plus de personnes et garantir en même temps un plus haut niveau de protection tel que défini par la convention n° 102.

La discussion générale sur l'administration du travail et l'inspection du travail a clairement montré que leur bon fonctionnement et leur renforcement sont devenus encore plus indispensables avec la mondialisation. Il est important, non seulement d'augmenter les ressources financières et humaines pour assurer ces services, mais il est aussi primordial que l'administration et l'inspection du travail reconquièrent leur importance au niveau national, spécialement le statut du ministère du Travail vis-à-vis des autres ministères.

Les politiques de l'emploi et la coordination des politiques économiques afin d'assurer l'objectif de la création d'emplois décents sont plus que nécessaires.

Nous nous réjouissons que les conclusions réaffirment que l'inspection du travail doit rester une fonction publique et qu'il est impératif de la renforcer. Les conclusions indiquent aussi clairement que des stratégies spécifiques doivent être développées pour assurer que tous les travailleurs soient protégés par la législation et que l'inspection s'étende à toutes et à tous.

On ne peut que réitérer ici l'importance de la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, ainsi que le rôle des syndicats pour le bon fonctionnement de l'administration et l'inspection du travail. La présence des syndicats sur le lieu de travail est en effet essentielle pour assister l'inspection du travail, promouvoir le respect des normes de santé et de sécurité au travail, et assurer l'application du Code du travail. Ce rôle dépendra tout de même du respect de la liberté syndicale et du droit de la négociation collective. Une promotion plus vigoureuse de ces droits et de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, est nécessaire.

Le rapport global, en vertu du suivi de la Déclaration, s'est penché cette année sur la discrimination. Beaucoup reste à faire dans ce domaine et aucun pays n'est épargné, quel que soit son niveau de développement économique et social. La discrimination se montre surtout sévère en matière de racisme et de discrimination ethnique, discrimination des migrants ou encore discrimination sur la base de l'opinion politique.

En ce qui concerne la discrimination fondée sur le sexe, c'est surtout l'écart salarial entre hommes et femmes et la discrimination pour cause de maternité qui nous préoccupent. Il reste donc encore du chemin à parcourir afin de garantir que les dispositions de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, soient effectivement mises en œuvre.

J'incite donc le groupe de travailleurs, par ma voix, à encourager le Directeur général à continuer d'œuvrer à sa politique de ratification universelle et de mise en œuvre des conventions n° 100 et n° 111, ainsi que pour un accroissement des moyens matériels et humains alloués à la lutte contre la discrimination.

Le groupe des travailleurs regrette que cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail ne puisse adopter des résolutions sur la cohérence des politiques dans le système multilatéral. Nous nous réjouissons néanmoins que le Bureau de la Conférence ait reconnu l'importance stratégique de la cohérence des politiques et va recommander qu'un débat se tienne, en novembre, au Conseil d'administration sur la cohérence des politiques au sein du système multilatéral et le rôle de l'OIT, en s'appuyant particulièrement sur la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et sur la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

J'aimerais aussi saisir l'occasion de réitérer notre plus grande préoccupation face à la situation de Bahreïn et exprimer notre plein appui à la Fédération générale des syndicats de Bahreïn, la GFBTU dans leur lutte contre toutes sortes de mesures arbitraires, violations de leurs droits syndicaux, licenciements massifs.

Nous reviendrons sur ces thèmes lors du Conseil d'administration dans le cas du suivi de la plainte, soumis hier, conformément à l'article 26 de la Constitution.

Pour conclure, laissez-moi rendre hommage au travail du Greffier, M. Christophe Perrin, et à son équipe pour leur excellent travail et soutien. Je voudrais enfin féliciter la bonne collaboration des interprètes sans laquelle la communication serait difficile, sinon impossible. Je n'ai pas oublié les fonctionnaires qui, sous la direction de M. Donati, ont facilité la documentation.

J'aimerais aussi rendre hommage à notre président du groupe des travailleurs, Sir Roy Trotman, qui nous quittera comme président après avoir rempli trois mandats. J'aimerais exprimer mes sincères et chaleureux remerciements à un grand homme qui a été un porte-parole exceptionnel et qui m'a rendu fier de faire partie du groupe des travailleurs. Il nous manquera à toutes et à tous, et je lui souhaite tout le meilleur.

La session annuelle de la Conférence reste pour nous, travailleurs, une tribune unique au monde d'expression. Cette année, elle a revêtu un caractère spécifique puisqu'il s'agit de sa 100^e session. S'il reste de nombreux défis à relever afin d'assurer une vie décente à la majorité des travailleurs, nous nous réjouissons que cette Conférence ait contribué à redresser l'injustice faite aux travailleuses et travailleurs, en leur offrant une norme historique, et que la discussion récurrente sur la sécurité sociale ait conclu à la nécessité d'adopter une recommandation sur le socle de protection sociale.

Cette Conférence a ainsi montré le rôle normatif essentiel que l'OIT devra continuer à jouer dans les années à venir afin de promouvoir le travail décent et la justice sociale dans le monde.

*Original espagnol: M. HERNÁNDEZ SÁNCHEZ
(gouvernement, République dominicaine;
Vice-président gouvernemental de la Conférence)*

Je joins ma voix à tous ceux qui ont exprimé les mérites de Sir Roy Trotman, en ajoutant qu'il va nous manquer à tous. Mais permettez-moi tout d'abord de remercier le groupe latino-américain qui a proposé mon nom. Je remercie également le groupe gouvernemental qui l'a accepté et tous les participants à cette session de la Conférence internationale du Travail qui m'ont élu Vice-président gou-

vernemental. C'est un véritable honneur pour moi et j'espère ne pas vous avoir déçus.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter M. Juan Somavia, Directeur général et Secrétaire général de la Conférence, pour l'effort courageux qu'il a renouvelé, comme chaque année, pour parvenir à un résultat positif à cette 100^e session de la Conférence. Mes félicitations s'adressent également à toute son équipe au sein du secrétariat, et tout particulièrement au Greffier qui a toujours été prêt à nous offrir sa collaboration à tout moment.

Nous souhaitons également présenter nos respects et nos remerciements à notre Président, M. Robert Nkili, pour sa direction efficace, pour la compréhension dont il a fait preuve pendant toute la durée de la Conférence et tout particulièrement au cours des réunions de notre bureau. Je répète que vous êtes un homme politique éloquent. Ma reconnaissance s'adresse également à mes collègues vice-présidents pour leur solidarité constante. La Conférence internationale du Travail arrive à sa fin. Une fois de plus nous y parvenons de façon positive.

A sa 100^e session, la Conférence est parvenue au terme de ses travaux en ayant atteint de nouveaux résultats positifs. L'adoption de la convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, et de la recommandation qui va de pair, marque un véritable jalon dans l'histoire de l'OIT.

Nous nous félicitons d'être parvenus, par voie de consensus, à reconnaître l'importance que revêt la cohérence des politiques au sein du système multilatéral et le rôle que l'OIT doit jouer dans ce cadre.

Il s'agit là d'un sujet que, en raison de son importance et de sa pertinence, nous devons affirmer de façon régulière et qui doit être analysé de façon approfondie afin de parvenir à des conclusions dans ce domaine, en veillant à ce que tous retirent des avantages de ces résultats.

L'Organisation internationale du Travail, dont la Conférence est en fait le parlement suprême, est l'organisation la plus privilégiée de la planète. C'est en elle que convergent les principaux acteurs déterminants de toute société vivante: les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. Ce n'est pas un hasard si elle suscite tant d'espoir. C'est d'elle que sont nées, depuis plus de neuf décennies, des conventions, des traités, des résolutions, des recommandations, pour le bien de l'humanité tout entière.

Malheureusement, bien que nous ayons obtenu tant de résultats positifs, cela n'a pas été suffisant pour éliminer totalement l'injustice sociale, ni pour instaurer une paix durable pour tous les êtres humains. Il n'est pas surprenant de constater, jour après jour dans tous les moyens de communication qui sont de plus en plus sophistiqués, que la faim, la misère, la barbarie continuent à exister sur notre Terre, qu'il s'agisse des conséquences des catastrophes naturelles ou de catastrophes provoquées par nous autres, êtres humains, ou par l'abus de pouvoir, par la cupidité et le désir d'amasser des richesses.

L'Organisation internationale du Travail, c'est-à-dire nous tous, vu sa structure et son mandat, est non seulement privilégiée mais elle a une grande responsabilité à assumer, pour améliorer les conditions injustes dans lesquelles vit encore une grande partie de l'humanité. Il ne suffit pas de signer des traités, des conventions, d'adopter des résolutions, de proposer des recommandations, de prier instam-

ment pour que l'on respecte les obligations et de répondre aux attentes qui sont liées à ces obligations, il faut aussi les traduire dans la réalité.

Nous ne pouvons pas simplement penser que le jour se lèvera, parce que malheureusement la nuit est encore longue. A nous de veiller tous ensemble, sans distinction de race, de classe sociale, de sexe, de religion ni de conviction politique, pour que cette Organisation puisse s'acquitter de son mandat, qui découle du dialogue et de la compréhension. Qu'elle poursuive son destin de façon équitable et avantageuse pour tous, c'est-à-dire en promouvant l'avènement d'un monde meilleur pour tous les êtres humains. Il suffit de penser au spectre de l'injustice sociale, de la faim et de la misère qui provoque la violence. Il suffit de penser à nos enfants qui enterraient alors leurs jeux et leurs rêves.

Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Mes chers amis, je voudrais commencer par tous vous remercier pour cette magnifique célébration de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, et je crois que nous pouvons tous être heureux et fiers des décisions et orientations qui ont été prises à cette session.

(L'orateur poursuit en français.)

Je vous suis très reconnaissant pour votre leadership et pour avoir conduit les travaux de la Conférence avec calme et diligence. Votre réputation de personne de dialogue et de consensus vous avait bien sûr précédée. Nous avons eu l'occasion de vérifier à nouveau ces qualités qui vous honorent. Merci beaucoup Monsieur le Président. Merci beaucoup aussi pour la manière dont vous avez dirigé le bureau.

(L'orateur reprend en anglais.)

Je tiens aussi à remercier les Vice-présidents de la Conférence, l'ambassadeur Hernández Sánchez, M. Lima Godoy et M. Hossu, et à souligner que le bureau de la Conférence a joué un rôle particulièrement important. Je les félicite aussi pour les discours qu'ils viennent de faire en abordant l'ensemble de nos problèmes sur le fond et sous des angles différents.

Je tiens à remercier tout particulièrement M. Daniel Funes de Rioja, président du groupe des employeurs, Sir Roy Trotman, président du groupe des travailleurs, et M. Major de la Hongrie, président du groupe des gouvernements.

Je vais poursuivre mes remerciements car, quand les choses se déroulent bien, il faut aussi savoir rendre hommage à tous ceux qui en ont le mérite: le président de la Commission de propositions, M. Shamir, le président de la Commission de vérification des pouvoirs, M. Vokouma, le président de la Commission des finances, M. Vines, le président de la Commission de l'application des normes, M. Paixão Pardo, le président de la Commission sur le travail domestique, M. Cacadac, la présidente de la Commission sur l'administration du travail, M^{me} Kvam, et le président de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale, M. Jean Feyder.

La 100^e session de la Conférence internationale du Travail est un événement véritablement historique, pas seulement parce que c'est un anniversaire, mais aussi à cause des résultats. Le travail en commission, les avis des orateurs invités dans les pa-

nels, les visites de grands dirigeants et vos propres discussions sur mon rapport *Une nouvelle ère de justice sociale*, tout cela nous a montré la voie à suivre et indiqué nos orientations futures.

Un mot d'abord des commissions techniques. Elles ont obtenu des résultats tout à fait remarquables, et le tripartisme a encore une fois montré tout son potentiel. Il a permis d'atteindre d'excellents résultats. Et une fois encore, nous avons mis nos valeurs et nos méthodes en pratique.

Permettez-moi de dire un mot des travaux concernant l'administration du travail, ce pilier du marché du travail accessible à tous; du rôle important de la discussion récurrente au renforcement de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, avec tout ce que cela implique en termes d'adhésion et d'élargissement; et du fait que la notion de socle de protection sociale a gagné du terrain. Ce sont autant d'orientations futures qu'il faudra poursuivre.

L'OIT a montré une fois de plus qu'elle pouvait formuler des idées nouvelles et trouver de nouveaux terrains de consensus.

En ce qui concerne la Commission sur l'administration sociale et la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale, je tiens à remercier les membres du personnel qui y ont été actifs, à savoir Giuseppe Casale, Assane Diop et Michael Cichon.

Mais je voudrais m'attarder, si vous le voulez bien, sur la question des travailleurs domestiques. Je crois que nous avons tous ressenti hier une certaine émotion au moment où la convention a été adoptée. Ce n'était pas simplement la satisfaction de la voir adoptée. Sur ce point, je crois que nous avons tous senti que l'OIT, avec son système de conventions axé sur l'économie formelle, a su se montrer ouverte à de nouvelles demandes, exprimées par des personnes qui nous ont dit n'avoir aucune protection sociale. Elles nous ont rappelé que nous les avions oubliées parce qu'il est plus difficile d'avoir un œil sur le secteur informelle. Nombreux sont les leaders d'organisations représentant les travailleurs domestiques auxquels je rends hommage, car c'est leur lutte qui nous a menés là, qui ne nous a pas laissés oublier l'obligation qui est la nôtre. Ce que nous avons accompli, ce que nous avons fait hier, à savoir la signature de cette convention en leur nom, c'est à eux qu'en revient le mérite, car ils ont su faire en sorte que la question reste à l'ordre du jour.

Nous avons aussi eu du mérite. Au cours de cette Conférence, nous avons fait quelque chose d'essentiel pour la pérennité et l'utilité de cette institution. Nous avons montré que nous étions en mesure de traiter des questions touchant à l'économie informelle, alors même que nous recevions les dirigeants de six grands pays. L'OIT se doit, en effet, de faire l'un et l'autre. A faire l'un sans l'autre, c'est-à-dire sans recevoir le type de soutien politique que nous avons reçu, nous risquerions de n'aboutir à rien. A l'inverse, si nous n'étions pas capables de rester bien campés dans la réalité de la vie, ce soutien politique n'aurait guère d'intérêt. C'est la combinaison des deux qui fonctionne. Et nous avons tous été très heureux que l'OIT ait été invitée au G20, mais je voudrais mettre en avant un point plus important peut-être, notamment le fait que d'importants dirigeants du G20 viennent à l'OIT et jugent important de s'adresser au monde depuis cette tribune. Cette fois-ci, nous avons été honorés par la visite de la Chancelière M^{me} Merkel,

du Premier ministre Vladimir Poutine, du Président de l'Indonésie et, il y a quelques années, nous avons été honorés par la présence du Président Sarkozy et du Président Lula.

Autre aspect important, des présidents de grandes nations viennent s'exprimer à l'OIT parce qu'ils nous demandent d'être pertinents, de faire bouger les lignes, de réfléchir, de débattre, d'analyser, et parce que les problèmes sont d'une nature telle que, de plus en plus, le monde comprend que la voix tripartite de l'OIT, avec toutes ses différences et ses complexités et avec tous les éléments qu'il faut réunir, doit jouer un rôle essentiel dans la préparation d'un meilleur avenir. Je crois que nous vivons cette double expérience; d'une part, le fait de disposer désormais d'une convention très importante qui répond concrètement aux attentes des populations et, d'autre part, la capacité de recevoir un soutien politique qui fait comprendre que nous avons une responsabilité particulière à mesure que nous avançons.

Donc, merci à tous pour le travail que vous avez accompli. Je pense que les trois commissions techniques ont joué un rôle essentiel pour faire progresser les choses. Je voudrais ajouter autre chose. Lorsque je parle d'organisations et de syndicats des travailleurs domestiques, j'ai réalisé que ce n'est pas la seule fois que nous nous rapprochons d'eux. Je me souviens, lorsque nous avons adopté la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 – certains d'entre vous étaient sans doute présents –, nous avons eu la Marche mondiale du travail des enfants qui était entrée dans la Salle des Assemblées pour nous remercier d'avoir pensé à eux; pour nous remercier d'avoir rappelé au monde que le travail des enfants existe; pour nous remercier d'avoir pris acte que le travail dans l'économie informelle devait être reconnu. Et, si on va un peu plus loin, notre convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, m'est aussi revenue à l'esprit, cette convention-phare attestant à l'échelle mondiale que ces peuples ont obtenu la reconnaissance de leur identité, de leur statut et de leurs droits, et du fait qu'ils vivaient sur leurs territoires bien avant l'arrivée d'autres populations.

Pourquoi rappeler cela? Parce que, au moment où nous célébrons un événement historique de l'OIT, à savoir la 100^e session, nous devons aussi garder en mémoire ce que nous avons fait aujourd'hui et ce que nous avons fait hier. Et, si nous faisons aujourd'hui ce que nous avons fait dans le passé, cela implique que nous ferons de même demain. C'est le sens profond de mon rapport à la Conférence: qu'est-ce qui nous attend demain? Où allons-nous? Il prend acte que le monde a un problème que nous devons traiter. Ce problème s'appelle inégalité. Il résulte d'un modèle de croissance qui n'est pas viable. Et nous, parce que nous avons une structure tripartite, nous devons remplacer ce modèle de croissance, qui n'a pas répondu à nos attentes, par un modèle de croissance qui puisse apaiser les tensions sociales.

Je voudrais remercier le Vice-président Lima Godoy qui a souligné tout à l'heure quelque chose d'essentiel pour nous: on ne peut réfléchir à la justice sociale à l'avenir en faisant abstraction du mode de fonctionnement des marchés. Nous devons faire en sorte que les marchés fonctionnent en donnant un résultat différent. Pour ce faire, il faut que des entreprises durables dans l'économie réelle aient un espace suffisant pour créer des emplois. Sans em-

ploi, pas de travail décent. Et pour avoir un travail, il faut des entreprises qui créent ces emplois. Je n'irai pas plus loin, mais voilà bien le type de défi que nous devons relever. Avec la façon dont l'économie mondiale est organisée aujourd'hui, la finance est privilégiée par rapport à l'économie réelle et capte une part importante des ressources.

L'un des messages que les dirigeants sont venus dire ici est ceci: vous devez discuter, vous devez débattre, vous devez réfléchir, vous devez méditer sur le monde et définir votre vision des choses pour nous aider à trouver de nouvelles solutions. Je pense que c'est exactement ce que nous devons faire.

Nous avons eu beaucoup d'intervenants extérieurs, notamment des chefs d'Etat. Nous avons aussi entendu beaucoup de sagesse politique par la bouche du Président Obasanjo, du Premier ministre Al-Eryani, du Président Kufuor, du Premier ministre Wim Kok. Lorsque je les ai rencontrés, je leur ai dit: «L'intérêt de cette relation avec vous, c'est que vous avez été des candidats; vous avez fait des promesses de campagne en tant que candidats; vous êtes ensuite devenus chef d'Etat ou Premier ministre. Je me demande si vous aviez réalisé à l'avance à quel point c'était difficile de tenir certaines des promesses que vous aviez faites lorsque vous étiez en campagne.» Ils m'ont dit: «Oui, c'est vrai.» Ce qui nous intéresse c'est de savoir où sont les blocages. Pourquoi avaient-ils promis de créer des millions d'emplois? Parlez-nous de votre expérience en tant que personne qui a exercé le pouvoir. Aidez-nous à identifier les moyens de mettre en œuvre ces politiques. Faites-nous profiter de votre expérience pour ajuster les politiques que nous proposons. Je crois que la présence de ces hommes d'Etat ici a été très importante.

La Commission de l'application des normes a fait son travail, la Commission des finances des représentants gouvernementaux a fait aussi son travail. En ce qui concerne la Commission de l'application des normes, je voudrais vous dire une chose: je suis très préoccupé par la situation à Bahreïn, notamment par la question de la sécurité des dirigeants syndicaux et par la question de la réintégration des travailleurs déplacés.

Il y a lieu de renforcer le dialogue social. Comme dans d'autres situations similaires que connaissent d'autres pays du monde, je crois que l'OIT a une responsabilité particulière et se doit de rester vigilante.

S'agissant du programme et budget 2012-13, je tiens à remercier tous ceux d'entre vous qui l'avez soutenu et ainsi permis son adoption à une très large majorité. Nous sommes fondamentalement d'accord pour poursuivre nos efforts afin de gagner en efficacité, d'améliorer le rapport coût-utilité de notre action, et je voudrais aussi remercier ceux qui n'ont pu nous donner leur vote car qu'ils ont toujours tenu à faire la distinction entre leur appui de principe à l'OIT et le fait que, en raison de leurs difficultés budgétaires actuelles, ils ne pouvaient pas nous donner leur vote. Je comprends que des pays aient leurs impératifs, mais je tiens aussi à donner acte publiquement du soutien que vous apportez à l'OIT et je vous en remercie.

Je disais que nous avions été accompagnés par des intervenants extérieurs. Je voudrais évoquer deux choses: la table ronde que nous avons eue sur la jeunesse dans les pays arabes, et les travaux prévus pour l'an prochain sur le chômage des jeunes. Nous avons été impressionnés par une jeune femme du

Yémen, qui nous a donné un aperçu de la situation que connaît la jeunesse arabe. Vous avez pu apprécier la force, la conviction, la capacité à expliquer les événements qui se sont produits en Egypte, au Yémen, en Tunisie.

Le fait que ces événements se soient produits en plusieurs endroits est quelque chose dont nous devons tenir le plus grand compte. Encore une fois, cela nous permet de rester en contact avec la vie réelle. Nous avons entendu une jeune femme égyptienne, qui était sur la place Tahrir aux côtés des jeunes pris dans la tourmente. C'est quelque chose à quoi l'OIT doit absolument rester attentive et nous suivons de très près tout ce qui se passe dans le monde arabe.

Nous avons eu aussi un ministre des Finances qui a eu des liens avec l'OIT. Il nous a dit quelque chose de très simple: la politique budgétaire est un instrument de justice sociale. Un ministre des Finances qui, dans un contexte de ce genre, vous dit que la politique budgétaire est un instrument de justice sociale, voilà quelque chose qui montre bien qu'il y a eu une avancée dans l'analyse de tous ces problèmes.

La question, par conséquent, est de savoir qu'est-ce qu'on fait maintenant? J'ai déjà évoqué le message des chefs d'Etat, qui ont parlé de la contribution que peut apporter l'OIT au débat sur la cohérence des politiques, et je suis heureux de savoir que nous pourrions aller de l'avant sur ce point. Là encore, je crois que l'OIT a une voix très importante dans ce débat. La Présidente de la Confédération helvétique l'a dit clairement: du fait de votre composition tripartite, vous avez une contribution à apporter au monde et à la manière dont les organisations internationales travaillent ensemble.

Pour conclure, deux choses. Premièrement, je vous remercie de votre soutien à mon rapport *Une nouvelle ère de justice sociale*. Je crois, et vous l'avez dit vous aussi, que nous avons besoin d'un nouveau modèle de croissance qui ouvrira la voie à une nouvelle ère de justice sociale. Je vous remercie donc de votre large soutien et de vos commentaires très encourageants.

Je remercie aussi ceux d'entre vous qui ont été plus critiques, car nous respectons pleinement le fait que certains ne voient pas les choses de la même manière. Et c'est là qu'intervient l'OIT en tant que lieu de dialogue. C'est ainsi que l'on s'efforce de concilier l'avis majoritaire avec l'avis de ceux qui estiment que, sur un point ou un autre, il y a lieu de revoir la question.

Je me suis entretenu avec bon nombre d'entre vous. Vous avez évoqué bien des exemples montrant que tel ou tel aspect était vraiment débattu dans vos propres pays. Alors, je voudrais vous encourager à poursuivre ce débat dans vos pays respectifs pour voir dans quelle mesure vous pouvez utiliser le tripartisme comme point de départ d'un débat national. Ce sont à l'évidence des questions profondément ancrées dans les structures des économies respectives mais, si nous ne parvenons pas à trouver des solutions nationales ou mondiales et à changer d'orientation, nous irons vers de grandes difficultés.

A cet égard, je tiens à souligner de nouveau l'importance du dialogue social.

J'ai dit dans mon discours d'ouverture que le dialogue social ici à Genève fonctionne bien et nous avons fait en sorte qu'il fonctionne très bien cette année. Mais la preuve de ce que nous défendons

réside dans le dialogue social sur le terrain. Et, s'il y a une chose qu'il faut absolument garder à l'esprit à ce sujet, c'est qu'il y a beaucoup de choses qui se passent dans nos pays qui sont liées à la façon dont le monde fonctionne. Des choses que nous pouvons expliquer par des raisons externes, dont la crise financière n'est pas la moindre, une crise avec laquelle la plupart des pays du monde n'avaient rien à voir et dont la plupart des habitants de la planète n'étaient pas responsables.

Le dialogue social dépend exclusivement de nous. Aucun pays dans le monde ne peut prétendre qu'il n'y a pas de dialogue social possible à cause de forces externes. Le dialogue social dépend de nous, de notre volonté de faire en sorte qu'il fonctionne à l'échelle nationale. Je voudrais vous encourager dans cette voie car le dialogue social est un tel outil de stabilité pour la société que nous aurions tort de nous en priver.

Je crois que les questions abordées par l'OIT sont un exemple de questions qui peuvent être discutées ensemble. En regardant vers l'avenir, deux questions me viennent à l'esprit. L'année prochaine, nous traiterons des droits au travail lors de la Conférence. Au cours des quinze dernières années, y compris de la présente session, je constate que nous avons régulièrement progressé dans nos fonctions normatives et de contrôle. Je songe notamment à l'adoption historique de la convention du travail maritime en 2006, et à l'adoption cette année de la convention sur les travailleurs domestiques, mais il y en a beaucoup d'autres qui ont été approuvées par le passé. Ces fonctions sont, bien entendu, fondamentales pour l'efficacité de notre Organisation.

Mais certains craignent de voir à l'avenir le consensus tripartite s'affaiblir. Non seulement nous devrions dissiper tous les doutes sur cette question, mais c'est également une question qu'il faudra traiter de front. Ni l'affaiblissement de cette fonction ni le fait de s'en éloigner ne servirait l'intérêt de l'Organisation.

Nous avons besoin d'une discussion ouverte, selon la méthode traditionnelle tripartite de l'OIT. Il serait important, je crois, d'indiquer la marche à suivre. Nous devons bien nous préparer à cette discussion, d'autant que nous venons de prouver, avec l'adoption de la convention sur les travailleurs domestiques, que nous sommes parfaitement à la hauteur de la tâche. Mais laissons les doutes de côté et assurons-nous que nous disposons d'une base claire sur l'avenir de l'activité normative.

Je crois que c'est maintenant le moment approprié pour rendre hommage à Sir Roy Trotman, et au rôle qu'il a joué dans cette Organisation. J'aurai aussi l'occasion de m'exprimer cet après-midi, au Conseil d'administration, mais je voudrais ici évoquer sa contribution extraordinaire aux travaux de notre Organisation tout au long des années quatre-vingt: Vous étiez la personne la mieux à même d'expliquer, à ce stade, ce que vous avez fait, avec votre style et votre élégance si particuliers, votre conviction et la façon dont vous avez combiné avec excellence ces trois qualités durant toute cette période passée au service de l'Organisation. Vous avez aussi considérablement contribué à l'esprit de consensus au sein du Conseil d'administration. L'année prochaine, nous traiterons aussi du chômage des jeunes. Il ressort clairement de vos discussions que l'emploi des jeunes est au cœur des préoccupations de chacun. C'est bien plus qu'une préoccupation; c'est une inquiétude et même une

colère si vous êtes jeune ou le parent d'un jeune. Je voudrais donc que la discussion de l'année prochaine soit un véritable sommet mondial de toutes les parties concernées et notamment des gouvernements, des entreprises, des travailleurs, des organisations de jeunes, des organisations internationales et de tous ceux qui peuvent contribuer à la recherche d'une solution.

Après tout ce que nous avons entendu au cours de cette session, je crois que nous avons la responsabilité d'ériger la Conférence internationale du Travail de l'année prochaine en institution mondiale qui prend des décisions sur les politiques et les mesures à mettre au service des autres.

Il s'agit simplement de faire en faveur de l'emploi des jeunes ce que nous avons déjà fait par rapport à la crise avec le Pacte mondial pour l'emploi. C'est parfaitement réalisable, mais nous devons être en mesure de rassembler un très grand nombre d'acteurs différents pour produire le type de résultats dont nous avons réellement besoin pour l'emploi des jeunes.

Chers amis, je dois maintenant conclure. Nous avons bien sûr beaucoup à faire mais je crois que nous pouvons être satisfaits des fruits de cette Conférence.

Je crois que les délégués des sessions prochaines diront fièrement en regardant en arrière: c'est lors de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail que les racines d'une ère nouvelle de justice sociale ont émergé sur la base de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable; que l'on a défendu la dignité des travailleurs domestiques; que la nouvelle notion de socle de protection sociale a été confirmée; que des dirigeants importants du monde nous ont dit que notre voix, nos valeurs et nos actions sont nécessaires pour un monde plus stable.

Je suis extrêmement fier de cette Conférence et je me sens stimulé encore davantage et nous avons beaucoup de travail à faire ensemble.

Je voudrais rendre hommage au professionnalisme du personnel du BIT qui a travaillé pour cette Conférence, et citer à cette occasion les paroles de clôture du Secrétaire général d'une session antérieure de la Conférence internationale du Travail: «Le personnel était composé de personnes appartenant à un grand nombre de nationalités différentes. Elles ont toutes travaillé sans compter leurs heures avec beaucoup d'enthousiasme car chacun était conscient qu'il était une composante d'un grand mouvement et que le succès de cette entreprise dépendait dans une certaine mesure de son travail.»

Ces paroles ont été prononcées par M. Harold Butler en 1919 au terme de la première Conférence de l'OIT qui s'est déroulée à Washington, DC. Je crois qu'elles illustrent bien le rôle du personnel et peuvent s'appliquer aux 100 Conférences internationales du Travail qui ont eu lieu jusqu'à maintenant.

Avant de conclure, je voudrais donc vous prier de bien vouloir applaudir avec moi le personnel qui nous a assistés pendant cette Conférence.

Une autre salve d'applaudissements vous est due à vous, Mesdames et Messieurs. Je voudrais vous applaudir car rien dans cette Conférence ne s'est produit par hasard. C'est vous qui avez permis que tout cela se fasse, et nous sommes fiers lorsque les travailleurs domestiques sont là pour dire merci. Nous sommes fiers lorsque nous défendons la convention n° 102 et l'idée d'un nouveau socle de

protection sociale, lorsque nous renforçons l'inspection du travail.

Nous sommes fiers de ce que nous avons fait, non parce que nous croyons que le travail est terminé mais parce que nous estimons que nous avons fait du bon travail et c'est vous qui l'avez fait.

J'ai la responsabilité, en tant que Directeur général, de vous remercier. Merci, car cette Conférence a été historique. C'est vous qui avez fait en sorte que l'on se sente fier d'avoir une institution qui en est à sa 100^e session. Laissez-moi conclure, simplement, en vous remerciant et en vous applaudissant.

Le PRÉSIDENT

Avant de clore officiellement cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, permettez-moi à mon tour quelques remarques.

La Conférence se souviendra qu'un projet de résolution sur la cohérence dans le système multilatéral a été présenté au début de nos travaux. Après s'être réuni à plusieurs reprises, le bureau de la Conférence a constaté qu'il n'y avait pas unanimité de la part de ses membres sur la question de la recevabilité d'une telle résolution. Pour autant, nous avons tous reconnu l'importance majeure du sujet et de la cohérence dans le système multilatéral.

En ma qualité de Président de la Conférence, j'ai donc estimé utile de convoquer une consultation informelle ouverte à l'ensemble des délégués permettant un large échange d'opinions sur cette question. A l'issue de cette consultation, fort riche et intéressante, les Vice-présidents et moi-même avons unanimement décidé d'adopter une déclaration sur ce sujet, déclaration que je suis maintenant chargé de porter à la connaissance de la Conférence.

Cette déclaration se lit comme suit: «Nous, bureau de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, notons le large degré de convergence exprimé entre les mandants sur l'importance stratégique de la cohérence des politiques. La nécessité d'une coopération accrue au sein du système multilatéral et d'une contribution de l'OIT aux débats sur la cohérence des politiques est le facteur déterminant qui relève de son mandat.

Nous suggérons que le Conseil d'administration du BIT inscrive à l'ordre du jour de sa session de novembre 2011 une discussion substantielle sur la cohérence des politiques au sein du système multilatéral et le rôle de l'Organisation internationale du Travail.

Nous notons qu'un fort degré de consensus a déjà été exprimé par la Conférence, notamment à travers la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, le Pacte mondial pour l'emploi de 2009 et les conclusions de la discussion récurrente sur l'emploi de la Conférence internationale du Travail de 2010.

Nous sommes convaincus qu'un débat au sein du Conseil d'administration serait une contribution utile aux discussions en cours. Ce débat donnerait une orientation tripartite claire au Bureau sur la manière de traiter plus généralement de la cohérence des politiques comme d'un outil destiné à faire avancer le mandat de l'OIT, et pourrait exprimer et examiner les moyens de renforcer les partenariats dans ce domaine avec les organisations compétentes en vue de promouvoir le travail décent et le plein emploi productif.»

Je voudrais maintenant m'exprimer en ma qualité de Président de cette 100^e session de la Conférence et vous faire part de quelques réflexions personnelles.

Dans quelques instants, l'historique 100^e session de la Conférence internationale du Travail va se terminer. Elle apportera sa part à la construction permanente de la mémoire collective de notre Organisation. C'est un honneur pour moi que de l'avoir présidée.

Je commencerai par remercier M. Juan Somavia, Secrétaire général de la Conférence, Directeur général du BIT et mon ami, de son intervention. Celle-ci constitue une parfaite synthèse des résultats auxquels nous sommes parvenus.

Qu'il me soit néanmoins permis quelques remarques sur les questions complexes discutées lors de cette Conférence. Pour ce faire, je me limiterai aux questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ou du Conseil d'administration.

C'est ainsi que nous avons discuté du travail décent pour les travailleurs domestiques. Il était en effet grand temps, car cette catégorie de travailleurs avait des aspirations légitimes à un statut de travailleurs à part entière. Vous avez fait le choix responsable d'une convention complétée par une recommandation. Je sais pouvoir compter sur vous et sur le même état d'esprit de responsabilité qui vous a animé pour que, dans vos pays respectifs, vous apportiez des solutions aux quelques possibles obstacles techniques et, ce faisant, vous œuvriez en faveur d'une ratification rapide et la plus large possible.

Nous avons discuté de la sécurité sociale. La sécurité sociale est une institution vieille de plus de cent ans mais il y a de nouvelles demandes, dues principalement au prodigieux développement économique et à la mondialisation, qui suggèrent qu'elle soit revisitée. Là aussi, vous avez fait le choix responsable de la protection du plus grand nombre, notamment par l'accord intervenu pour que dès l'année prochaine une discussion soit organisée en vue de l'adoption d'une recommandation sur le socle de protection sociale.

Nous avons discuté de l'administration du travail et de l'inspection du travail. Ce fut l'occasion de souligner la contribution primordiale de ces deux institutions à la gestion des situations économiques, y compris les situations difficiles, et ce dans l'intérêt bien compris des travailleurs et des entreprises. Pour toutes ces raisons, j'ai le sentiment que nous avons bien travaillé et je suis conscient du fait que ces résultats positifs n'ont été possibles qu'avec le concours de tous. C'est la raison pour laquelle je me dois de rendre hommage aux uns et aux autres.

Mes remerciements s'adressent d'abord à vous tous, délégués de la Conférence, pour votre expertise, votre esprit de coopération et de dialogue ainsi que votre sens du devoir et des responsabilités que nous avons pu observer dans toutes les commissions.

Mes remerciements vont ensuite à vous, mes éminents collègues du bureau de la Conférence, l'ambassadeur Homero Hernández Sánchez, Vice-président gouvernemental, M. Dagoberto Lima Godoy, Vice-président employeur, et M. Bogdan Hossu, Vice-président travailleur, que j'appelle «le géant». Nous avons partagé avec efficacité les responsabilités de la Conférence. Je souhaite également remercier les présidents et les bureaux des diverses commissions. J'ai été très heureux de pouvoir partager

quelques moments avec eux lors des visites que le bureau de la Conférence a rendues à certaines commissions.

Mes remerciements vont par ailleurs à vous, Monsieur le Directeur général. D'abord pour vous rendre un hommage personnel, appuyé, cordial et amical, et vous exprimer ma reconnaissance pour avoir su ces dernières années donner plus de prestance à nos institutions. En témoigne entre autres la présence toujours plus nombreuse de chefs d'Etat et de gouvernement à la Conférence. Ensuite, je vous remercierai ainsi que toute votre équipe dont je loue la compétence, le professionnalisme et la motivation pour le soutien appréciable que vous m'avez apporté tout au long de la Conférence.

A cet égard, j'aimerais mentionner le directeur du Département des services des relations, réunions et documents, M. Paulo Barcia, le Greffier, M. Christophe Perrin, et son équipe, dont je loue la maîtrise des procédures et les notes très complètes qui ont facilité mon travail et celui des vice-présidents tout au long de nos travaux.

Je suis également reconnaissant au BIT d'avoir mis à ma disposition un haut fonctionnaire dévoué du Bureau des activités pour les employeurs, M. Francis Sanzouango, qui m'a apporté avec compétence et professionnalisme et non sans humour un appui précieux, ainsi qu'une secrétaire jeune et charmante en la personne de M^{me} Yamina Mehellou. J'espère qu'elle est là. Elle a été tout ce qu'un président de la Conférence peut souhaiter. Je n'ai pas besoin d'ajouter de commentaires.

Enfin, ce n'est pas le moins important, je ne saurais oublier qu'une bonne part du mérite des résultats obtenus revient aux secrétaires, interprètes, traducteurs, techniciens, documentalistes et tous ceux qui ont travaillé dur, y compris pendant que vous et moi dormions dans vos chambres d'hôtel. Qu'ils soient tous ici loués pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

Pour conclure, permettez-moi de dire tout simplement deux choses. La première est que j'ai beau-

coup aimé cette Conférence. J'en garderai un immense souvenir parce que ce fut la 100^e édition, mais aussi et surtout en raison des victoires collectives remportées. A cet égard, restera gravée en moi cette immense clameur qui a suivi l'annonce du résultat du vote historique sur l'adoption d'une convention pour les travailleurs domestiques, dont nous devons tous être fiers.

La deuxième, c'est l'écho qu'ont eu les valeurs chères à notre Organisation dans un monde complexe, turbulent et risqué mais toujours porteur du meilleur. Cet écho est certes réconfortant mais, en retour, sachons ne pas oublier qu'il demande de chacun et de chacune d'entre nous encore plus d'engagement et une mobilisation de tous les instants. A cet effet, et comme je l'ai dit à l'ouverture de cette session, je vous cite à nouveau cette sagesse africaine qui dit qu'une seule main ne peut attacher un fagot.

Avant de clore cette Conférence, je donne la parole au Secrétaire général de notre Conférence.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous rendre le marteau de la présidence de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail. Vous l'avez utilisé avec humour, vous l'avez utilisé avec autorité, surtout quand vous avez rappelé à tout le monde que c'est vous qui décidez quand une convention est adoptée.

Si vous le permettez, vous venez de parler de nos victoires collectives et je pense que nous sommes tous d'accord dans la salle: une de nos grandes victoires collectives a été votre élection à la présidence.

J'ai le plaisir de vous rendre le marteau.

Le PRÉSIDENT

Je déclare donc close la 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée et la session close à 13 h 25.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Vingt-troisième séance

Rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale: présentation, discussion et approbation.....	1
Conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale): adoption.....	10
Résolution concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale): adoption.....	10
Discours de clôture.....	10

.....
: Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur :
: l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux :
: délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne :
: pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur :
: Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>. :
:.....